

Deuxième séance, mercredi 16 septembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-9	Motion	Protection du climat - article constitutionnel	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Urs Perler Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-DAEC-86	Rapport	Suivi des ressources en eau potable dans le canton (Rapport sur postulat 2018-GC-140) : Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-CE-43	Rapport d'activité	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données - 2019	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-CE-234	Rapport d'activité	Médiation cantonale administrative (MED) - rapport annuel 2019	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-187	Motion	Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Collomb Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-13	Motion	Rétablissement des droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron, Xavier Ganioz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-147	Postulat	Utilisation du langage simplifié	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Andréa Wassmer Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-20	Motion	Pour un recomptage automatique des bulletins lors des votations et des élections cantonales et communales à scrutin majoritaire lorsque la différence est inférieure à 0,3 %	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Francine Defferrard Grégoire Kubschi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DIAF-24	Rapport	Promotion du "Label du bilinguisme" dans l'administration	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		cantonale (Rapport sur postulat 2017-GC-178)		Didier Castella
2020-GC-132	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2020-GC-133	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine	Scrutin uninominal	
2020-GC-134	Election judiciaire	Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine	Scrutin uninominal	
2020-GC-135	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Sébastien Dorthe, Armand Jaquier, Bertrand Morel, Ruedi Schläfli, Katharina Thalmann-Bolz, Jean-Daniel Wicht et Markus Zosso.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion 2020-GC-9 Protection du climat - article constitutionnel

Auteur-s:	Perler Urs (<i>VCG/MLG, SE</i>) Rey Benoît (<i>VCG/MLG, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	17.01.2020 (<i>BGC février 2020, p. 342</i>)
Développement:	17.01.2020 (<i>BGC février 2020, p. 342</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2955</i>)

Prise en considération

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Klimaerwärmung ist ein langfristiges Problem. Es geht um die Umgestaltung einer Gesellschaft, die seit 50 Jahren auf billigem Öl und Benzin beruht. Es ist ein schwieriger Prozess, der gerade deswegen demokratisch beschlossen werden müsste. Ein Klimaartikel in der Verfassung wäre ein Bekenntnis, auf das sich die Politik und die Stimmbürger behaften lassen. Deshalb wird es auch in einigen Kantonen wie Zürich oder Bern eine Volksbefragung dazu geben.

Die Verfassung legt die Leitplanken des Kantons fest und ist das oberste Gesetz. Es kann daher nicht so einfach abgeändert oder verwässert werden. Uns war es bei der Einreichung der Motion symbolisch wichtig, dass dieses Ziel in der Verfassung verankert wird, da es nachhaltig ist, da die Bevölkerung dazu Stellung beziehen kann. Und es erzeugt auch einen gewissen Druck, damit die Klimaproblematik im Kanton Freiburg zuoberst auf der Prioritätenliste steht.

Seit dem Einreichen der Motion ist einiges gegangen. In der Junisession haben wir eine Motion, welche die gesetzliche Verankerung der Klimapolitik gefordert hat, für erheblich erklärt, und der Staatsrat wird die Arbeit zu einem kantonalen

Klimagesetz aufnehmen. Aus diesem Grunde ist unser Ziel erreicht und wir wollen den Prozess nicht bremsen. Aus diesem Grunde ziehen wir die Motion zurück.

> Les auteurs retirent leur motion.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2020-DAEC-86

Suivi des ressources en eau potable dans le canton (Rapport sur postulat 2018-GC-140) : Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**

Rapport/message: **03.06.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2935*)

Discussion

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis consommateur d'eau potable dans ce canton de Fribourg, d'une source privée.

Rapport sur le suivi des ressources en eau potable dans le canton de Fribourg: deux députés, Antoinette Badoud et Markus Bapst, ont déposé un postulat en 2018 concernant le suivi des ressources en eau potable. Ces deux députés, qui sont également syndique et conseiller communal, étaient sûrement motivés dans leur démarche par le changement climatique, qui a une influence négative sur l'approvisionnement en eau potable de notre population en constante augmentation et les besoins du secteur économique en constante progression. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport fort intéressant, qui traite des problèmes de l'approvisionnement en eau potable de notre beau canton de Fribourg qui est heureusement riche de cette matière, qui est un élément vital et précieux pour l'humanité. Ce rapport traite plusieurs secteurs liés à l'approvisionnement en eau: les activités économiques, les activités agricoles, l'aménagement du territoire, la protection des sources et des zones d'approvisionnement des eaux souterraines, qui peuvent conduire à des conflits d'intérêts entre les différents acteurs actifs dans notre canton, auxquels nous sommes appelés à trouver des solutions durables afin de garantir l'approvisionnement en eau potable de notre beau canton de Fribourg.

Avec ces propos, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Mes liens d'intérêts: président de l'Union des paysans fribourgeois. Comme Madame et Monsieur tout le monde, et dans beaucoup d'autres productions, nous les agriculteurs avons aussi besoin d'un approvisionnement en eau sûr.

Le groupe a bien étudié et discuté ce postulat et le rapport du Conseil d'Etat. Nous avons salué le fait d'y avoir donné une suite directe. Le rapport est bien complet, nous vous en remercions. Par le dépôt de ce postulat, les auteurs ont touché un sujet fondamental pour notre canton puisque garantir l'approvisionnement en eau est essentiel pour tous. Aujourd'hui comme demain, l'analyse du thème est pertinente pour l'avenir de notre canton puisque nous devons faire face à des défis d'importance. Nous devons pouvoir répondre avec force d'anticipation et sereinement aux variations climatiques avec des périodes très sèches ou très pluvieuses, à l'augmentation du besoin ou à l'urbanisation croissante. Ces changements vont forcément nous apporter une diminution du niveau de sécurité d'approvisionnement et vont mettre à l'épreuve la distribution d'eau. Nous devons donc veiller à bien planifier le long terme.

Même si la consommation moyenne par habitant a diminué – et espérons qu'elle va encore diminuer! –, il est impensable de ne pas planifier aujourd'hui un approvisionnement de qualité pour demain. Avec une augmentation globale de la consommation de l'eau, les plans de gestion, collaborations et intégrations entre services et distributeurs seront toujours plus importants. Pour bien approvisionner, il faut aussi bien protéger. Il est à ce titre regrettable que 31 ans après la validation des bases légales, 31% des zones S ne sont pas encore définitivement définies. Tout aurait dû être légalement réglé en trois ans et vingt-huit ans après, cela n'est toujours pas terminé! Des réponses doivent être encore données et des solutions apportées.

Je remercie nos collègues auteurs du postulat, qui ont posé les bonnes questions et nous avons pris connaissance du rapport qui apporte plusieurs bonnes réponses, lesquelles nous démontrent que la prise de conscience est établie et surtout la recherche de solutions en route. Gouverner c'est prévoir.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Le Pâquier.

Le rapport faisant suite directe au postulat que j'ai déposé avec le député Markus Bapst a donné des réponses circonstanciées aux questions que nous nous posions. Je remercie le Conseil d'Etat ainsi que le SEn pour l'élaboration de ce rapport qui comporte un vaste ensemble d'éléments qui couvrent bien le domaine du suivi des ressources en eau potable dans notre canton. Je constate que de nombreuses études ont déjà identifié les mesures à prendre pour préserver nos ressources en eau et en cela je salue et remercie le Conseil d'Etat pour son engagement. On pourrait toutefois s'attendre à un plan de mesures préventives plus ambitieux encore et surtout de ne pas le freiner faute de moyens financiers suffisants! Dans ce domaine, les économies ne sont pas les plus judicieuses! Donc pourquoi attendre?

La préservation de ce bien indispensable à toute forme de vie passe par un meilleur suivi des nappes phréatiques. Cette immense ressource cachée doit à tout prix être préservée en lui attribuant les moyens financiers nécessaires, et j'appuie sur ce point. D'autres facteurs météorologiques tels que des pluies de plus en plus violentes, à caractère tropicale même, viennent aggraver la situation. Les sécheresses successives de ces dernières années ont déjà eu des effets marqués sur le niveau des nappes phréatiques, car l'infiltration des eaux est faible en rapport avec les précipitations, nous en avons fait le constat déjà dans ma commune. Malgré une pluviosité relativement bonne cette année, les nappes phréatiques n'ont pas atteint leur niveau habituel. Par conséquent, l'on peut craindre, à long terme, pour la stabilité des sources d'eau et pour le réapprovisionnement des nappes. Il est temps d'agir pour préserver ce bien et garantir les besoins des générations futures. Les chercheurs estiment que d'ici 100 ans, seule la moitié des réserves d'eaux souterraines pourra se «recharger» ou se rééquilibrer.

Aujourd'hui, l'eau, dont la consommation ne cesse de croître, se trouve sous pression: que ce soit par l'urbanisation qui rend les surfaces imperméables, les transports, l'explosion démographique ou l'utilisation de substances qui présentent un risque important – d'ailleurs pas seulement dans l'agriculture qu'on montre trop souvent du doigt. J'ai lu hier dans la presse que le Conseil des Etats vient d'approuver un projet pour réduire les risques et mieux protéger les nappes phréatiques en demandant de soumettre l'utilisation de produits phytosanitaires à des normes plus contraignantes. Il est aussi d'autres produits polluants pourtant, dont il faudrait parler, et pour lesquels aucune mesure concrète n'est encore prise pour diminuer leurs effets. Cependant cette nouvelle m'a réjouie quand même: cela démontre la pertinence du postulat que nous avons déposé, Markus Bapst et moi. L'on assiste gentiment à une prise de conscience, mais je déplore encore que 31% des captages d'eau souterraine d'intérêt public ne sont pas encore légalisés, dont plusieurs captages stratégiques d'importance cantonale. Et ce, alors que le délai était échu en 2014!

Aussi, permettez-moi ces quelques remarques: je regrette que le réseau hydrométrique cantonal, outil indispensable pour vérifier le débit des sources et le niveau des nappes phréatiques à long terme, ne pourra être opérationnel qu'au plus tôt en 2025. Les changements climatiques se font déjà durement sentir et des mesures doivent rapidement se mettre en place. L'Etat doit mettre les moyens à disposition pour la protection des eaux souterraines, sachant qu'il faut une période relativement longue de précipitations pour combler le déficit en eau et recharger les nappes phréatiques. De nombreux scientifiques demandent que ces impacts futurs soient pris en compte dès aujourd'hui dans l'élaboration de la politique de gestion de l'eau.

C'est donc avec impatience que l'on attend le Plan Climat qui devrait être publié d'ici la fin de cette année, voire début 2021, de même que le réseau hydrométrique cantonal. La qualité et la disponibilité des ressources en eau est sans conteste l'un des grands enjeux de notre siècle. Bien que les ressources de notre canton n'aient encore rien d'alarmant, il est temps d'agir par un suivi performant et des ressources financières adéquates. Un véritable changement passera aussi par le changement des mentalités.

Avec ces remarques, je prends acte de ce rapport et remercie encore le Conseil d'Etat pour la suite directe qui a été donnée.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FI*). Ce rapport, très intéressant et instructif sur les ressources en eau potable dans le canton, fait suite à un postulat de nos collègues Antoinette Badoud et Markus Bapst. On les en remercie déjà.

L'eau potable est une richesse et une priorité à garantir sur le long terme, surtout en vue du changement climatique bien perceptible. Le développement des communes et surtout l'urbanisation nécessitent une protection accrue des ressources et des nappes phréatiques. Dans ce sens, il est prioritaire que les ressources en eau potable restent en mains publiques afin de garantir et de répondre aux défis de l'évolution démographique constante. L'Etat de Fribourg a pris conscience de ces enjeux importants et va mettre en place le Plan Climat qui abordera, on espère, des adaptations nécessaires pour garantir aussi les ressources en eau potable suffisantes et de qualité. Cette stratégie en plusieurs temps sera efficace si elle est collaborative avec les acteurs, les communes et l'économie. Avec un Plan Climat et des mesures d'actions, il est obligatoire de collaborer avec les acteurs incontournables comme les agriculteurs, consommateurs d'eau potable pour leurs cultures et leurs animaux de rente nécessaires à nourrir toute la population suisse. L'Etat de Fribourg, avec les distributeurs d'eau potable, en établissant des plans des infrastructures et la gestion globale des eaux, peuvent et doivent garantir la qualité des eaux souterraines qui alimentent plus de 80% de la consommation d'eau potable du canton. Dans les zones de protection, zones S, les exigences de protection des eaux souterraines doivent être garanties.

Aux questions des auteurs du postulat, le groupe démocrate-chrétien est satisfait des réponses données. Nous relevons toutefois la charge administrative élevée avec, je cite: le bilan hydrologique, des multiples rapports, le Plan directeur cantonal, les outils de planification mentionnés, l'évaluation actualisée lors de la mise en place d'un réseau hydrologique RHC, les études PACES, démontrent que l'Etat ne doit pas se perdre – et cela est le danger – en de multiples rapports mais bien garantir des mesures efficaces et pragmatiques avec les communes et l'économie. Le groupe démocrate-chrétien aimerait écouter le conseiller d'Etat, M. Steiert, sur ce point, avec des solutions pragmatiques. Le groupe démocrate-chrétien demande également que régulièrement la situation hydrologique et hydrométrique apparaissent en détail dans le rapport annuel du Conseil d'Etat et du Service de l'environnement.

Le groupe accepte la suite directe et remercie et félicite votre Direction pour l'important travail accompli.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis un grand buveur d'eau potable. L'eau est donc un bien essentiel, il est élémentaire de s'en préoccuper.

Le groupe socialiste salue la qualité de ce rapport ainsi que les réponses apportées. Il est dommage que le volet environnemental n'y soit que peu développé, mais cela ne faisait pas partie directement du postulat. Pour cela, entre autres, il faut se rapporter à l'intéressante et complète réponse du 29 juin 2020, donnée à la question de nos collègues Cédric Péclat et Jean-Daniel Chardonnens. Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne veux pas les répéter. Simplement, c'est vrai que le groupe socialiste s'associe aussi à la demande et à la volonté de pouvoir obtenir une sorte de monitoring de l'eau annuellement, pour qu'on puisse avoir un point de la situation et pour qu'il puisse être maîtrisé. On évoque souvent l'horizon 2035, mais c'est vrai que cet horizon n'est pas aussi lointain que ça et il serait important d'avoir des données à jour annuellement.

Il y a juste l'une ou l'autre question: quand la planification cantonale de la gestion globale des eaux sera-t-elle finalisée? Il est par ailleurs mentionné, au point 2.3, le manque d'une planification des infrastructures en eau potable pour les eaux souterraines à l'échelle cantonale: nous souhaiterions savoir si des éléments sont prévus à ce niveau-là. Evidemment, on espère toujours qu'on puisse améliorer aussi l'information concernant l'eau potable de nos fontaines. On voit que de nombreux Fribourgeois et Fribourgeoises, Suisses tout simplement et étrangers également, de passage cet été dans notre canton, se sont promenés, baladés, et il aurait été peut-être utile ou intéressant de savoir si l'eau de nos fontaines était potable ou pas.

Je remercie encore M. le Conseiller d'Etat pour ses réponses et la qualité du rapport.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. D'abord, mes remerciements aux différents rapporteurs pour leurs commentaires positifs sur le rapport qui a été fait. J'en profite, je saisi l'occasion de la présence de mon voisin, directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, pour le remercier aussi. Les deux directions se sont occupées et travaillent sur le domaine des eaux, nous le faisons en étroite collaboration constructive qui a aussi permis ici d'avoir un rapport de cette qualité.

En ce qui concerne les principes, avant de répondre individuellement, la plupart d'entre vous l'a relevé, nous sommes dans une approche de politique climatique. Il y a un volet particulier de la politique climatique dans un monde qui est complexe, dans un système qui est complexe. Analyser le système des eaux et de l'eau potable dans notre canton, ça touche à des nappes phréatiques, ça touche à des modifications dans les précipitations, ça touche à des questions de canalisations. C'est un domaine extrêmement large avec, certains l'ont évoqué, de nombreux conflits d'intérêts qui sont objectifs et qu'il s'agit de gérer de la manière la plus efficace possible. Cela répond aussi à la question du député Schoenenweid où parfois nous avons entre l'agriculture, entre les promoteurs immobiliers, entre le monde économique, les consommateurs, des intérêts qui sont objectivement divergents. C'est normal, c'est physique. Après, la question est de trouver des processus qui permettent de gérer ça au mieux, avec une priorité quand même sur l'eau. Nous ne sommes pas inquiets, mais le défi de maintenir la qualité de l'eau et la quantité d'eau potable nécessaire pour la population dans les décennies à venir est tout de même relativement important.

Le Plan Climat sera présenté au Conseil d'Etat sous peu et devrait être mis en consultation avant la fin de l'année: il prévoit un volet important sur la question de l'eau. La protection des eaux, la gestion des eaux en terme de ressource prévue par le Plan Climat, c'est pratiquement un quart des ressources. Cela montre aussi le poids, la dimension eau dans le Plan Climat. Il y a beaucoup d'autres choses évidemment aussi, mais l'eau est un élément clé, ça concerne beaucoup d'éléments; ça concerne l'agriculture, mais ça concerne aussi le tourisme – on pense aux stations de montagne, aux stations de sport, etc. Donc ça touche beaucoup, beaucoup d'aspects auxquels on ne pense pas dans un tout premier temps. D'ici les vacances d'automne, vous devriez en savoir plus dans la mesure où il est prévu de publier le Plan Climat pour consultation sur une période de trois mois, dans cette période-là. Si tout va bien, en étant un peu sportifs, nous devrions pouvoir présenter au Grand Conseil le projet de Plan Climat avant l'été 2021, ce qui vous permettra ensuite d'avoir un débat sur l'ensemble des aspects, y compris celui dont nous discutons aujourd'hui.

Sur les quelques éléments de détail, merci au député Bertschi, je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur son intervention.

Merci aussi au député Glauser qui a évoqué, comme la députée Badoud, le fait que nous sommes 31 ans après l'adoption des règles en vigueur en terme de droit fédéral et que 31% des zones S ne sont toujours pas définies de manière spécifique et formalisées dans notre droit cantonal. Nous avons reçu, il y a trois mois, de la part de l'Office fédéral de l'environnement, un rapport global sur cet aspect-là, qui nous a montré l'état dans l'ensemble des cantons. C'est un rapport qui est anonymisé pour éviter de mettre en exergue un canton ou un autre. Le canton de Fribourg a choisi un système de validation à deux niveaux, qui nous permet d'avoir accompli dans une large mesure la première étape, mais nous avons des validations à faire au niveau communal par le biais des plans d'aménagements locaux. Nous sommes à peu près, voire légèrement au-dessus de la moyenne suisse en terme de résultats. Après, c'est toujours agréable de se comparer parce qu'on en trouve qui sont un peu moins bons. Mais être légèrement supérieur à la moyenne suisse, c'est ne pas être dans le top suisse! Cela signifie, comme l'ont évoqué plusieurs intervenants, qu'il y a encore du travail à faire. Nous nous y attelons. Une partie des ressources – plusieurs ont parlé aussi des ressources nécessaires pour accomplir ces travaux – est prévue d'une part dans les budgets ordinaires du SEn et d'autre part dans les moyens complémentaires dont nous aurons besoin, notamment pour les planifications évoquées par la députée Badoud et qui seront prévues dans les ressources spécifiques au Plan Climat. Cela ne signifie pas qu'on ne fasse rien maintenant, simplement il y a certaines accélérations qui devront être faites, qui demandent des travaux supplémentaires, notamment aussi par le biais de bureaux privés qui exécutent un certain nombre de mandats dont les montants sont prévus dans le budget spécifique du Plan Climat.

En ce qui concerne les questions de débats entre agriculture et autres usagers, on ne va pas approfondir ici, vous avez pu lire les débats des Chambres fédérales ces derniers jours, dont la décision du Conseil des Etats hier. Cela va repartir au Conseil national. L'agriculture est une des sources de produits qui perturbent certaines nappes phréatiques, mais ce n'est pas la seule. La vision du parlement fédéral et de la Conférence des cantons – qui se préoccupe de manière intense de ces problématiques-là, en échanges parfois dialectiques, généralement constructifs, avec la Conférence des directeurs de l'agriculture – consiste à rechercher des solutions pour éviter de désigner un seul coupable, ce qui serait contraire à la réalité.

En ce qui concerne le réseau hydrométrique cantonal, ce ne sera pas avant 2025: je crois que j'ai répondu à la question de la députée Antoinette Badoud dans la mesure où ça fait partie des ressources qui seront prévues pour accélérer les travaux dans le cadre du Plan Climat.

Le député Schoenenweid a parlé notamment de l'eau potable à garder en mains publiques: ça correspond absolument à la vision que nous avons également, il n'y a pas de divergence de vue là-dessus. Sur la collaboration agriculteur-consommateur-économie, c'est quelque chose qui se fait au quotidien. J'accueille assez régulièrement des représentants de communes qui font face, dans le cadre des démarches de protection, à des oppositions ou des recours et nous cherchons, dans la mesure du possible, à régler les choses autour d'une table plutôt que d'entrer dans des longues procédures judiciaires qui peuvent être complexes, qui prennent des années, qui évitent les protections et qui peuvent nous bloquer des zones à bâtir. Quand vous avez un conflit entre la protection d'une zone réservée et une zone à bâtir, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord sur les solutions plus pragmatiques, vous bloquez en général les choses sur le long terme. S'il y a un souhait là d'une plateforme un peu plus "méta", c'est-à-dire pas au niveau des communes mais au niveau du canton, je me tiens volontiers à disposition pour en discuter avec vous, éventuellement organiser une fois une ronde à un niveau plus général. C'est quelque chose que l'on peut tout à fait envisager.

L'idée de publier annuellement ou d'étendre les informations qui sont publiées dans le rapport annuel du Conseil d'Etat, émise tant par le député Schoenenweid que par le député Bonny, je peux volontiers y souscrire. À voir en terme d'efficacité quels sont les chiffres dont nous disposons pour donner quelque chose qui soit lisible, utilisable par le lecteur et la lectrice du rapport, sans aller trop dans les détails. Mais je m'engage volontiers à regarder avec le Service de l'environnement pour que vous ayez quelques indicateurs précis qui peuvent être suivis dans la durée.

Oui, la charge administrative est élevée, car c'est un monde relativement complexe. Nous devrions pouvoir partir avant la fin de l'année avec le plan cantonal pour la gestion des eaux, ce qui répond à la fois au député Bonny et au député Schoenenweid. Nous sommes à bout touchant dans les travaux sur le plan cantonal. Ce plan comprendra un certain nombre de mesures, un certain nombre de priorisations aussi, un certain nombre d'éléments de synergies entre les différentes démarches qui concernent les nombreux volets du plan cantonal de gestion des eaux.

Il y a une étape qui donne aussi lieu à un certain nombre de discussions: l'efficacité et moins de bureaucratie passent aussi par des bassins versants bien définis, et tous n'ont pas encore fait l'objet d'une acceptation sans réserve par tous les domaines, communes, ou régions concernés. Ce sont des processus en cours. Nous avons notamment eu des discussions de ce type-là dans la région de la Singine – je parle à dessein de la région qui correspond à peu près aux limites du district mais pas toujours tout à fait en terme de réseaux hydrographiques. Là, nous cherchons les solutions les plus pragmatiques possibles entre les régions et le canton. Nous devons aller de l'avant avec ces bassins versants parce que c'est une manière de concentrer la gestion des différents éléments de la gestion des eaux pour éviter d'avoir une multiplication d'organes, d'associations qui rendent les choses particulièrement lourdes.

Je vous remercie de votre soutien à ces démarches-là et vous souhaite une bonne suite de matinée.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2020-CE-43

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données - 2019

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (<i>PS/SP, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	10.03.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. XXXX</i>)
Préavis de la commission:	03.07.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. XXXX</i>)

Discussion

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Die kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz ist der Staatskanzlei unterstellt. Weil die Staatskanzlerin im Plenum des Grossen Rates nicht intervenieren darf, übernimmt dies Herr Staatsrat Castella.

Im Jahr 2019 hat die Freiburger Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz eine Zunahme der Digitalisierung verzeichnet. Es werden immer komplexere Dossiers behandelt, dies stellt die Behörde vor neue Herausforderungen. Auch ist eine Zunahme der Anzahl zu behandelnder Dossiers zu verzeichnen. Dies benötigt mehr personelle Ressourcen, welche die Behörde auch beim Staatsrat beantragt hat.

Im Jahre 2019 gingen 397 Dossiers ein, wobei 370 den Datenschutz betrafen, 12 Dossiers den Zugriff auf die Einwohnerkontrolle, und bei den 15 restlichen Dossiers ging es um das Thema der Videoüberwachung.

Der Behörde wurden 30 Stellenprozente mehr bewilligt und zusätzlich Unterstützung durch eine Verwaltungsmitarbeiterin und eine Juristin zugesichert. Leider ist die erhaltene Unterstützung auf das Jahr 2020 befristet. Die Behörde benötigt aber unbedingt über das Jahr 2020 hinaus mehr Ressourcen.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la protection des données et de la transparence. Il remercie cette autorité pour son rapport circonstancié sur ses nombreuses activités. En tant que membre de la commission, j'ai également apprécié les explications intéressantes qui ont été données aussi bien par le président de la commission que par les deux préposées à la protection des données et à la transparence, que je remercie. Un merci particulier va aussi au président de la commission, M. Schneuwly, qui s'est beaucoup impliqué dans le suivi des dossiers.

C'est aussi avec satisfaction que nous avons appris que les appels de l'autorité pour l'obtention de l'augmentation de la dotation ont été entendus et seront effectifs au cours de l'année 2020 déjà. Ce pensum supplémentaire soulagera les préposées dans leurs tâches toujours plus complexes et chronophages.

La révision de la loi sur la protection des données a également occasionné une charge de travail non négligeable. Notre Grand Conseil sera amené à débattre sur ce projet de loi d'ici peu et il est des points sur lesquels il devra être très attentif, comme relevé par la nouvelle préposée à la protection des données, M^{me} Henguely, à laquelle je souhaite par ailleurs satisfaction dans sa nouvelle fonction. Parmi ces points, l'utilisation toujours plus fréquente des moyens d'identification électronique qui crée des intrusions dans la sphère privée, notamment concernant le projet de cyberadministration, de cybersanté ou encore dans le domaine de la police. Cette instance pourra, dans le cadre du concept de gestion des menaces, collecter des données existantes et sensibles pour les personnes dites dangereuses. Au niveau fédéral par exemple, il est proposé une nouvelle loi pour les actions de police. La préposée à la protection des données aimerait que des garde-fous soient prévus pour éviter les abus sachant que la sécurité absolue n'existe pas en informatique. Parmi les risques, il y a aussi le recours toujours plus grand à l'identifiant AVS qui expose la protection des données du citoyen à des risques très élevés. Sans mesures de sécurité suffisante, ces données peuvent être rendues vulnérables au piratage informatique.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie de prendre acte de ce rapport et remercie encore une fois l'autorité pour l'élaboration de son rapport.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Le groupe démocrate-chrétien a parcouru avec intérêt le contenu du rapport de l'Autorité de la transparence et de la protection des données et remercie cette autorité pour les informations en rapport avec son activité.

En 2019, malgré les recommandations faites cette année-là, il n'y a pas eu d'augmentation de la dotation, malgré l'augmentation de la charge de travail. En revanche, au cours de l'année 2020, l'autorité a pu bénéficier d'une augmentation

de 30% du pensum de la préposée à la protection des données, un appui administratif supplémentaire à raison de 100% et un juriste ou une juriste supplémentaire. Ces postes-là devraient être pérennisés avec la révision de la loi qui est en cours. Le domaine de la protection des données a également fait face une nouvelle fois à une forte augmentation de la charge de travail. Ce n'est toutefois pas uniquement le nombre total des dossiers qui a augmenté, mais plus encore leur complexité. Nous espérons que la révision de la loi cantonale apporte des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés jusqu'ici.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Mit Interesse habe ich einmal mehr den vorliegenden Tätigkeitsbericht studiert. Darin wiederholt die kantonale Behörde unter anderem auch, dass sie den Datenschutz gemäss den gesetzlichen Vorgaben überwacht. Aufgrund von mehreren Beschwerden von Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern machte ich mehrmals auf die Datenschutzverletzungen bei den Stimm- und Wahlunterlagen aufmerksam. Bei der schriftlichen Abgabe des Stimmmaterials sind nämlich jeweils der Name, Vorname und die Unterschrift der Stimmenden für alle sichtbar, was völlig unnötig ist und die Datenschutzbestimmungen in grober Weise verletzt.

Dies hat nun endlich die Datenschutzbeauftragte am 3. Februar 2020 mit Schreiben an die Staatskanzlei bemängelt und die Kanzlei aufgefordert, diese Praxis rasch zu ändern.

Vor einigen Tagen haben wir die Stimmunterlagen für den 27. September erhalten - nichts hat sich geändert. Ich möchte deshalb vom vertretenden Staatsrat wissen, wann man gewillt ist, diesen Fehler zu beheben. Auf jeden Fall fordere ich die Staatskanzlei auf, diesen krassen Verstoß gegen die Datenschutzbestimmungen schnellstens zu korrigieren und für die Zukunft neue Abstimmungsunterlagen zur Verfügung zu stellen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte-Links-Grün nahm mit Interesse Kenntnis vom Bericht der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz. Aufgrund fehlender personeller Ressourcen konnten unter anderem vorgegebene Fristen nicht immer eingehalten werden, wie wir bereits gehört haben. Das sollte eigentlich nicht passieren. Bereits bei den beiden letztjährigen Berichten waren die fehlenden personellen Ressourcen ein grosses Thema.

Speziell beim Datenschutz hat die Komplexität der Dossiers vor allem im Bereich der Digitalisierung letztes Jahr nochmals stark zugenommen. Ein frühes Einbinden bereits zu Beginn eines Informatikprojektes ist wichtig, weil so rechtzeitig datenschutzkonforme Lösungen gefunden werden können. Leider war auch dies mangels personeller Ressourcen nicht immer möglich, so dass die Realisierung gewisser grösserer Informatikprojekte verzögert wurde.

Unsere Fraktion nimmt deshalb mit Erleichterung zur Kenntnis, dass im neuen Jahr nun eine Erhöhung von 130 Stellenprozenten erfolgte. Diese Erhöhung war auch im Hinblick auf die laufende Gesetzesrevision über den Datenschutz notwendig. Mit der Aufforderung, diese neu geschaffenen Stellenprozente auch in den kommenden Jahren nachhaltig zu sichern, bedankt sich die Fraktion Mitte-Links-Grün für den ausführlichen und interessanten Bericht sowie die geleistete Arbeit.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste et ne déclare aucun lien d'intérêts avec cet objet. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de ce rapport annuel, extrêmement fourni et fort intéressant. Nous remercions d'ores et déjà l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour sa rédaction.

Voici quelques points importants que nous tenions toutefois à relever. Après la présentation détaillée du cahier des charges de la commission ainsi que celui des deux préposées, le rapport nous présente quelques exemples pratiques avec résolution de situation apparues dans le cadre de la transparence et de la protection des données. De plus le rapport revient de manière répétée sur l'augmentation de la charge de travail, en corrélation directe avec l'augmentation des demandes et la complexification des dossiers. A ce sujet-là, on peut y lire que la digitalisation de l'Etat engendre un bon nombre de questions et de réflexions quant à la protection des données.

Au nombre des points positifs à remarquer, nous lisons dans ce rapport que l'autorité met un point d'honneur à communiquer de manière large et précise sur ses compétences et domaines d'intervention, que ce soit à travers le site internet, une newsletter, parfois des cours de formation continue, et une conférence de presse annuelle. De plus, et je pense que c'est un élément important, elle guide et conseille les communes en matière de protection des données, notamment à travers un guide pratique édité et remis chaque année aux communes. L'autorité émet le souhait d'être associée le plus rapidement possible aux projets de loi, ceci afin de pouvoir accompagner au mieux et en amont le processus législatif. Cela me semble tout à fait pertinent.

Enfin, nous constatons aussi que l'autorité peut procéder, et l'a déjà fait, à des contrôles soit dans des administrations communales, soit dans des services cantonaux. Il est clair que cette démarche s'inscrit dans un but d'amélioration des pratiques.

Pour conclure, nous constatons que malgré un certain manque de moyens et d'effectifs, l'autorité cantonale peut s'appuyer sur d'autres ressources de l'Etat, comme le SITel, ou donner des mandats extérieurs. Il faudra toutefois réfléchir à pérenniser certaines ressources.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, j'annonce mon lien d'intérêts: je suis amené à installer des systèmes de vidéosurveillance. J'interviens à titre personnel.

Lors de la dernière législature, mon collègue député veveysan Denis Grandjean, par ailleurs gendarme, avait relevé la problématique de la longueur des procédures pour recevoir les autorisations. Je constate qu'en tout cas à ce jour, à ma connaissance, il y a toujours de très, très longues attentes concernant ces procédures, ou est-ce dans le cas que je vais citer, j'aimerais bien le savoir? C'est un cas connu, une demande qui date d'octobre 2018: on arrive bientôt à octobre 2020, deux ans plus tard, et ils sont toujours dans l'attente de l'autorisation. Le système est installé, il est payé, donc pour moi pas de souci. Mais toujours est-il qu'on se retrouve dans une situation où la police demande des images et on leur répond qu'il n'y a pas d'images. En effet, pour l'instant, on attend de pouvoir mettre la prise et de peser sur le bouton pour mettre en route le système. Ma question: est-ce que c'est aussi long pour toutes les autorisations ou n'est-ce que dans ce cas précis? Il est vrai qu'il y a peut-être eu une erreur des utilisateurs, qui ont voulu aller plus vite qu'ils ne le devaient. Seraient-ils victimes de représailles?

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Ich danke allen, die interveniert haben. Frau Badoud, Frau Hayoz, Frau Mäder und Frau Rodriguez haben Bemerkungen angebracht und die personellen Ressourcen und die komplexen Arbeiten erwähnt. Zu der Stellenprozentenerhöhung ist noch hinzuzufügen, dass die kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz 150 000 Franken zugesprochen bekam für externe Mandate.

Für die Frage von Herrn Ruedi Vonlanthen bezüglich des Abstimmungsmaterials sowie die Frage von Herrn Mesot zur langen Wartezeit, bis die Dossiers behandelt werden, gebe ich das Wort an Herrn Staatsrat Didier Castella weiter.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants pour leurs questions.

J'aimerais tout d'abord rappeler que l'autorité sur la transparence et la protection des données est une autorité indépendante, que le Conseil d'Etat n'intervient pas dans la rédaction du rapport et que cette autorité est rattachée administrativement à la Chancellerie. Dans ce cadre, il est relativement particulier de voir que des revendications personnelles soient faites dans le rapport d'activité. J'aimerais simplement dire ici que si les rapports d'activité des différents services et directions intégraient ceci, c'est chaque service qui aurait fait une demande supplémentaire de personne. Par rapport à ça, il y a néanmoins des tâches qui évoluent, qui vont encore évoluer avec la nouvelle loi et des adaptations qui doivent être faites, notamment en terme de soutien et de ressources à disposition de ces autorités.

Je rappelle ici, cela été dit par M^{me} Hayoz, qu'il y a 3,1 EPT qui sont distribués à ces autorités, qui bénéficient en plus du soutien du Service de législation, du soutien du Service d'informatique et des télécommunications et enfin d'un montant de 150 000 francs pour donner des mandats externes lors de cas complexes, lors de cas spéciaux. Il faut savoir aussi que nous essayons d'améliorer le soutien, notamment du SITel, envers ces autorités pour avoir une meilleure collaboration, parce que chaque thème est aussi une spécialité et une seule personne n'a pas toutes les compétences nécessaires, même si on avait un informaticien au sein de ce service pour répondre à toutes les questions.

Il a été aussi mentionné à plusieurs reprises que la révision de la loi sur de la protection des données viendra ici, devant ce parlement. C'est vrai et c'est un grand défi. Un défi puisque nous devons assurer une protection minimum pour cette protection des données tout en permettant à notre société d'évoluer, à notre administration de se digitaliser et là c'est un grand défi. Il faudra trouver de bons équilibres pour que la protection soit assurée mais que les projets ne soient pas entièrement bloqués. Ce thème reviendra devant le Grand Conseil bien évidemment.

Concernant la question de M. Vonlanthen, je peux y répondre ainsi: la Chancellerie a pris acte de cette problématique de protection des données dans l'envoi des courriers de vote et elle est en train de mettre en œuvre les corrections. Cela prendra un certain temps, notamment parce qu'il s'agit de se coordonner avec les communes et d'intégrer ces modifications dans les systèmes informatiques. Mais le travail est en cours. Il faudra encore un certain temps néanmoins.

Concernant les questions de M. Mesot, on sait qu'il y a des délais relativement longs. Mais on travaille à les améliorer: cela passe notamment par une meilleure collaboration avec les services, et une priorisation des activités de ces autorités. Je ne connais pas le cas précis qui a été cité par M. Mesot, je vais me renseigner pour vous donner une réponse plus précise. C'est l'autorité qui vous la donnera.

Voilà M^{me} la Présidente, je pense avoir répondu aux questions. Je remercie l'Autorité de la protection des données et de la transparence pour le travail qui est réalisé toute l'année, travail important je le rappelle, qui est nécessaire au bon fonctionnement de toute notre société.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2019-CE-234

Médiation cantonale administrative (MED) - rapport annuel 2019

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (<i>PS/SP, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	03.12.2019 (<i>BGC septembre 2020, p. XXX</i>)
Préavis de la commission:	03.07.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. XXXX</i>)

Discussion

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Der vorliegende Tätigkeitsbericht umfasst den Zeitraum vom 1. Januar bis zum 15. November 2019. Der Bericht über den Rest des Jahres findet sich dann im Jahresbericht 2020. Der Bericht wurde von Herr Philippe Vallat verfasst, der die kantonale Ombudsstelle verfassen hat.

Der vorliegende Bericht ist kein Tätigkeitsbericht, sondern es werden sehr persönliche Ansichten dargelegt und nicht nach Fakten berichtet.

Der Bericht wurde vom ehemaligen Amtsinhaber verfasst und keiner Kommission, wie zum Beispiel beim Datenschutz, vorgelegt. Die parlamentarische Kommission hat den Bericht mit Erstaunen und einem gewissen Unverständnis zur Kenntnis genommen.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens à nouveau au nom du groupe socialiste et déclare un tout petit lien d'intérêt: j'ai œuvré pendant neuf ans comme médiatrice scolaire dans un établissement.

Notre groupe s'est penché avec attention et un certain étonnement sur le rapport de la Médiation cantonale administrative. En effet, il est tout de même rare de lire un rapport empreint d'un tel pessimisme et d'autant de considérations personnelles. Nous tenons cependant à relever un certain nombre d'informations.

Le rapport qui nous est soumis s'arrête au mois de novembre, suite au départ du médiateur cantonal, ce qui peut influencer un tant soit peu les statistiques. Nous remarquons que les demandes fluctuent année après année et diminuent dernièrement, sans qu'il ne soit possible d'en trouver une cause unique. Il nous semble toutefois important de creuser la piste du manque de visibilité de ce service. Une meilleure communication à plus large échelle semblerait toute indiquée pour faire mieux connaître la Médiation cantonale administrative à la population. Malgré le nombre de remises en question et de doutes qui émaillent ce rapport, on peut tout de même apprécier l'explication détaillée et fort intéressante des différentes possibilités offertes par la médiation et ne pas s'arrêter au nombre de situations pour lesquelles celle-ci n'est pas compétente. Améliorer la confiance de la population en ses institutions, désamorcer des conflits ou faire avancer des situations bloquées de manière constructive et, enfin, en cas de non compétence, être l'aiguillage qui permet aux gens de s'adresser au bon service, voilà ce qui rend une médiation cantonale précieuse.

Si l'indépendance du médiateur semble essentielle, il nous paraît toutefois important de faire en sorte que ce service ne soit pas totalement isolé. Il est habituel que les médiateurs, qu'ils soient en milieu scolaire, familial, judiciaire ou autre, se retrouvent régulièrement entre eux pour des interventions ou des supervisions. Cet aspect pourrait être complété avec le rattachement de la médiation cantonale à la Commission cantonale en matière de transparence et de protection des données, dans le cadre de la prochaine révision de la loi.

Pour conclure, nous retiendrons que nous avons une nouvelle médiatrice cantonale, entrée en fonction depuis moins d'une année. Nous espérons qu'avec elle, la Médiation cantonale administrative sera mieux connue et gagnera ainsi en efficacité. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de découvrir le rapport de l'année prochaine.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte-Links-Grün hat auch diesen Bericht mit Interesse zur Kenntnis genommen.

Wie bereits mehrfach erwähnt, spiegelt er zu einem grossen Teil die persönlichen Ansichten und Erfahrungen des ehemaligen Amtsinhabers wider.

Seine kritischen Feststellungen und Ansichten haben jedoch unseres Erachtens durchaus auch einen positiven Effekt. Sie geben uns die Chance, genauer hinzuschauen und notwendige Korrekturen und Verbesserungen im aktuellen Gesetz anzustreben - und uns vor allem mit der Frage auseinanderzusetzen, was in der Verfassung tatsächlich verlangt wird: Eine unabhängige Ombudsstelle mit den Kompetenzen eines Ombudsmanns, einer Ombudsfrau oder eines Mediators, einer Mediatorin.

Diese übergeordnete Frage gilt es meines Erachtens unbedingt zu klären. Es wurde im letzten Jahr auch eine grosse Isolation des Mediators festgestellt. Wichtig wäre es jedoch, wenn sich dieser mit kompetenten Leuten austauschen könnte, wie meine Kollegin eben erklärt hat. Es ist deshalb unseres Erachtens durchaus prüfenswert, den Mediator/die Mediatorin der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz zu unterstellen. Somit könnte auch er oder sie von einer unabhängigen Kommission begleitet werden.

Herrn Vallat danken wir für seine geleistete Arbeit und Frau Zunzer-Raemy wünschen wir ein erfolgreiches Jahr und Befriedigung in ihrem neuen Amt.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün den Bericht zur Kenntnis.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte de ce rapport sur la Médiation cantonale administrative. Personnellement, j'ai considéré ce papier comme un testament du médiateur qui, apparemment, si on lit entre les lignes, a claqué la porte après 2 ans 3/4 d'activité. On peut se poser la question s'il n'aurait pas eu lui-même besoin d'un médiateur pour régler ses conflits avec je ne sais pas qui.

Si on regarde les statistiques de la page 6 du rapport, on voit qu'il s'est estimé incompétent, en 2019, dans 70% des problèmes soumis. C'est à mon avis énorme. Si on considère qu'il a traité 19 cas en une année, si on calcule une année à 768 heures puisqu'il a travaillé à 40%, il a quand même mis pratiquement une semaine par cas. Donc, on voit que le travail de médiateur est quelque chose de chronophage d'une part et, d'autre part, on peut se poser la question si, comme il l'a souligné dans son rapport, le médiateur ne devait pas être un ombudsman. J'avais personnellement l'impression que son poste de médiateur ne lui suffisait pas et qu'il avait besoin d'un peu plus d'autorité. J'avais l'impression qu'avec un poste d'ombudsman, il aurait pu mieux résoudre les problèmes.

C'est avec ces considérations que je termine.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Le rapport de la médiation a été rédigé par M. Vallat, médiateur jusqu'au 15 novembre 2019. Je ne vais pas revenir sur ce rapport, tout a été dit. Il n'y avait pas de commission qui aurait pu l'épauler. Il faudrait rattacher la Médiation administrative cantonale à la commission qui s'occupe de l'autorité de la transparence et de la protection des données. Le médiateur a besoin d'être soutenu dans son rôle. La révision de la loi cantonale est une occasion de définir clairement s'il est question d'un ombudsman ou d'un médiateur.

Nous souhaitons le meilleur à la nouvelle préposée à la Médiation cantonale administrative. Nous espérons que la révision de la loi cantonale apporte des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés jusqu'ici.

Avec ces remarques, le groupe parti démocrate du centre prend acte de ce rapport.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich danke allen, die sich zu Wort gemeldet haben und nehme zur Kenntnis, dass auch viel Kritik geübt wurde. Wie Frau Mäder gesagt hat, können wir aus diesem kritischen Bericht lernen und vorwärtsschauen und genau hinschauen, was die Verfassung will.

Weiter ist es wichtig, dass der Mediator oder der Ombudsmann oder die Ombudsfrau nicht weiterhin isoliert dasteht, sondern dass er oder sie mit den andern zusammenarbeiten kann, zum Beispiel auch in einer Kommission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants. Je rappelle ici aussi que cette autorité est rattachée administrativement à la Chancellerie et qu'elle est indépendante dans l'exercice de ses fonctions et de ses décisions.

Trois ans d'activité du médiateur, une loi qui date aussi de trois ans: ceci a montré certains défauts que je qualifierais de jeunesse qui nécessiteront une correction. Je viens d'ailleurs de soumettre au Conseil d'Etat un projet de modification de la loi pour tenir compte de ces défauts de jeunesse; elle sera mise en consultation tout prochainement. Par rapport à ce qui est dit, je partage aussi l'étonnement sur la forme et le contenu du rapport. Je rappelle ici que le Conseil d'Etat n'intervient pas dans la rédaction de celui-ci.

Dans le cadre de la révision de la loi sur la médiation qui vous sera soumise, nous allons effectivement tenir compte de ce problème d'isolement du médiateur, en essayant de le rattacher à la commission qui traite aujourd'hui de l'autorité de

surveillance et de transparence. Nous allons aussi clarifier son rôle en tant qu'ombudsman ou en tant que médiateur, tel que cela a été mentionné par plusieurs intervenants et, enfin, nous allons clarifier aussi son périmètre. Et là, j'aimerais répondre à M. Zadory: lorsqu'il se définit incompetent, ce n'est pas toujours une problématique de compétence, mais aussi une problématique du périmètre d'activité, puisqu'aujourd'hui le médiateur intervient dans les conflits qui sont déclarés avec l'administration cantonale, mais pas avec les administrations communales. Il y a beaucoup de cas qui sont dénoncés au niveau de l'administration communale, mais cela ne rentre pas dans son champ d'activité. Ceux-ci sont traités normalement par les préfectures.

Je rappelle aussi qu'ici, à l'occasion du changement du préposé, nous avons augmenté les EPT du poste: ils ont été doublés, passant de 20 à 40%.

Je remercie le médiateur et la médiatrice qui font un travail important. Après trois ans d'activités, on se rend compte qu'il y a une nécessité de clarification, mais que le rôle du médiateur en tant que tel n'est pas remis en question.

Voilà pour ces quelques considérations et, comme dit, je reviendrai devant vous avec une révision de la loi.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2019-GC-187

Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Auteur-s:	Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>) Mauron Pierre (<i>PS/SP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	19.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3226</i>)
Développement:	19.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3226</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2969</i>)

Prise en considération

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Nous avons déposé cette motion, avec mon collègue Pierre Mauron, pour ne pas revivre l'histoire de cette élection rocambolesque, non pour polémiquer. Mais surtout pour sortir de la critique et chercher des solutions pour qu'on n'ait pas à vivre une deuxième fois un taux de bulletins non valables aussi important que nous l'avons vécu il y a à peu près une année. En effet, 2328 personnes avaient manifesté leur volonté d'élire deux candidats et ont glissé malheureusement le nom de deux candidats dans une même enveloppe, ce qui a donc évidemment apporté des bulletins nuls. D'ailleurs, le Conseil d'Etat le reconnaît, en disant que la volonté des électrices et électeurs qui ont glissé deux bulletins différents dans une même enveloppe était limpide. Donc, on voit bien que la volonté de l'électeur était bien d'élire deux candidats – c'est égal lesquels, égal Levrat-Gapany, Gapany-Vonlanthen ou Vonlanthen-Levrat. A la fin du compte, on a quand même bafoué la volonté populaire dans ce cas-là. Alors, effectivement, on s'est demandé si on était finalement plus bêtes que les autres, avec 3,08%, et comment en était-on arrivés là? On a regardé un petit peu d'autres cantons et on n'a pas été très loin puisqu'il a fallu aller à Berne, où l'on s'est rendu compte qu'ils étaient à 0,16% de bulletins nuls. On s'est dit que si les Bernois réussissaient à le faire, pourquoi pas nous? On ne devrait pas être 20 fois plus bête qu'eux normalement! Alors on a eu les considérations suivantes. On s'est dit qu'il y avait finalement des solutions. On en a alors esquissées, dont le dépôt de notre motion. Malheureusement, le Conseil d'Etat s'est borné à s'arrêter sur le canton de Neuchâtel, là où ça n'a pas mieux fonctionné. Pourquoi ne s'est-il pas arrêté sur des cantons qui fonctionnent? Si je produis 3,1% de déchets dans ma société et que le voisin qui est dans le canton d'à côté en produit 0,16%, que ce soit des poissons ou autre chose M. le Conseiller d'Etat, j'ai moi aussi envie de produire 0,16% de déchets et pas 3,08%. Donc, on a vraiment la volonté de faire aussi bien que les autres et pas moins bien que les autres. Dans ce cas-là, on est évidemment un petit peu déçus de la position du Conseil d'Etat qui dit qu'on écrira en plus gros sur les enveloppes qu'il ne faut pas glisser deux bulletins dans la même enveloppe. Cependant, c'était déjà écrit, certes peut-être un peu petit, mais je ne suis pas certain qu'en écrivant plus gros on arrive à passer de 3,1% de bulletins nuls à 0,16%. Essayons d'être un peu plus proactifs, de sortir la tête du guidon et de trouver des solutions pour que lors des prochaines élections nous n'ayons pas à revivre un taux de bulletins nuls aussi important que celui d'il y a à peu près 10 mois.

C'est avec ces considérations que je vous invite, chers collègues, à soutenir notre motion.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: comme vous tous, je suis électeur et par ailleurs syndic d'une ville qui doit mettre sur pied un bureau électoral pour chaque votation et chaque élection.

Le groupe libéral-radical s'est penché, bien entendu, dans sa préparation, sur cette modification de loi sur l'exercice des droits politiques déposée par nos collègues Mauron et Collomb. Il faudrait faire baisser le taux de bulletins nuls lors des élections et des votations. Cela part d'une intention louable, le but est tout à fait clair et tout le monde le souhaite ou le souhaiterait. Dans sa réponse circonstanciée, le Conseil d'Etat donne plein d'exemples probants qui posent et qui provoquent beaucoup de problèmes supplémentaires quand on admet le fait de pouvoir mettre dans une enveloppe deux bulletins de vote. Ils sont tous expliqués dans cette réponse et je ne vais pas les citer à nouveau, mais il faut mettre là derrière le travail des scrutateurs. Beaucoup de cantons suisses appliquent la loi actuellement en vigueur au niveau fédéral, qui dit qu'on doit mettre un bulletin de vote dans une enveloppe et non deux bulletins. Le canton de Neuchâtel a fait l'expérience, depuis 2014, de pouvoir laisser mettre plusieurs bulletins de vote dans une enveloppe pour ses élections. Aujourd'hui, le nombre de bulletins nuls n'a pas baissé et est resté stagnant dans ce canton. Donc, finalement, en permettant de mettre deux bulletins de vote dans les enveloppes, on va surtout complexifier le dépouillement des bulletins par nos scrutateurs, dans toutes nos communes. Le Conseil d'Etat cite dans son message et sa réponse une évolution de la technique et il a déjà mis sur pied un groupe de travail. Un projet est en cours pour le scannage dans un premier temps des bulletins de vote et, dans un deuxième temps, des listes électorales. Le canton de Fribourg, qui se veut un canton moderne et qui se donne les moyens de la digitalisation, va, à notre avis, dans un sens juste. C'est pour cette raison que, en conclusion, le Conseil d'Etat dit également qu'en attendant la mise sur pied de cette progression technologique et technique, il marquera sur les deux côtés des enveloppes et, comme l'a dit mon collègue Collomb, en plus grand, le fait qu'on doit mettre seulement un bulletin de vote dans une enveloppe. Je pense que les citoyens fribourgeois doivent être capables de pouvoir le lire, le comprendre et l'exécuter.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe libéral-radical suit l'avis du Conseil d'Etat et vous recommande de refuser cette motion.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Morand/Collomb mit Interesse analysiert. In der Zusammenfassung der Motion verlangen die Motionäre eine Änderung des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte. Es ist ein wenig kompliziert, was hier alles verlangt wird. Die Wählerinnen und Wähler haben manchmal Mühe, dies zu verstehen, trotz der Erklärungen, die dem Abstimmungs- und Wahlmaterial mitgegeben werden.

Die Fehler, die im letzten November passiert sind - 3,04 Prozent ungültige Wahlzettel - waren sicher nicht mutwillig. Dass der Staatsrat offensichtlich einen Widerspruch sieht zwischen Gesetz und Reglement, sprich Verständnisprobleme des Wahlbüros, beruhigt unsere Fraktion.

Alle Wahlen nach dem Majorzsystem, so wie es der Staatsrat beantragt, begrüsst auch unsere Fraktion. Somit lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion mehrheitlich ab.

Defferrard Francine (PDC/CVP, SC). Le Conseil d'Etat propose effectivement de rejeter cette motion. Permettez-moi de passer en revue, de manière critique, les arguments qui justifient cette position.

Tout d'abord, la comparaison avec l'élection des conseils communaux selon le système majoritaire: lors des dernières élections en 2016, seules 5 communes sur 124 ont élu leur Conseil communal au système majoritaire. Pour ces communes, il y avait entre une et trois listes de candidats. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se pose diverses questions, notamment celle de savoir comment assurer un dépouillement correct avec, par exemple pour les élections des conseillers communaux, sept ou neuf bulletins dans la même enveloppe. On le constate, la comparaison avec les élections communales relève de l'anecdote.

La motion ne demande pas de modifier la manière de voter pour les élections selon le système proportionnel. Plusieurs cantons adoptent des règles différentes dans leur législation sur la manière de voter, selon qu'on soit dans le système majoritaire ou proportionnel. Je pense notamment aux cantons de Berne et de Neuchâtel. Le prétendu «risque d'erreurs» entre les deux systèmes ne saurait être décisif.

Le fait que les bulletins multiples ne soient pas autorisés dans les cantons pour l'élection au Conseil national qui, en lui-même est au scrutin proportionnel, n'est pas décisif non plus.

Prenons la comparaison avec le canton de Neuchâtel. Il y a eu effectivement cette possibilité introduite en septembre 2014 de déposer plusieurs listes électorales. Cela concerne l'élection au Grand Conseil de 115 députés, l'élection au Conseil général des communes, toutes organisées selon le scrutin proportionnel. Pour ce qui est de l'élection au Grand Conseil, le nouveau système sera introduit pour la première fois en 2021. Pour ce qui est du Conseil général, il s'appliquera pour la première fois le 25 octobre prochain. On ne saurait dès lors soutenir que l'objectif principal de favoriser le vote n'est pas atteint dès lors que la première application du système n'a pas encore eu lieu. S'agissant de l'élection au Conseil des Etats, je n'ai malheureusement pas trouvé si la modification introduite en 2014 s'appliquait ou non. Je n'ai non plus pas trouvé de statistiques sur le site internet du canton de Neuchâtel. S'agissant de l'élection au Conseil d'Etat, la possibilité d'insérer

plusieurs listes dans une enveloppe est prévue depuis l'adoption de la loi en 1984, entrée en vigueur en 1985. La comparaison faite avec le canton de Neuchâtel est donc erronée. Comparaison n'est pas raison.

Notre législation cantonale admet que deux listes identiques ne sont pas nulles. Elle considère en revanche que les voix exprimées plus d'une fois sont nulles. Ce qui compte, c'est de favoriser la prise en considération de la volonté claire et évidente de l'électeur.

Dans un scrutin majoritaire, lorsqu'il y a deux personnes à élire et que l'on glisse dans son enveloppe deux listes avec un seul nom, la volonté de l'électeur est claire et évidente.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra quasi à l'unanimité la motion proposée.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je n'ai pas davantage de lien d'intérêt avec cet objet que les autres citoyens fribourgeois âgés de 18 ans et plus.

Le groupe Vert Centre Gauche soutiendra très majoritairement cette motion. Dans le cadre d'un scrutin majoritaire, lorsque deux bulletins de vote sont glissés dans une enveloppe et qu'ils ne contiennent au total pas plus de noms qu'il n'y a de sièges à repourvoir, la volonté de l'électeur est claire. Le bureau électoral doit donc être en mesure de valider ces suffrages. Il ne s'agit en aucun cas de faire la promotion d'une nouvelle manière de voter, ce qui pourrait effectivement amener plus de confusions que de clarté, mais bien d'ajouter un cas de réparation de suffrages exprimés de manière non conforme, mais suffisamment univoques pour que la volonté de l'électeur soit prise en compte. Le groupe Vert Centre Gauche partage la volonté des motionnaires de trouver des solutions pragmatiques. Il ne partage pas les craintes exprimées par le Conseil d'Etat, qui a un peu tendance à peindre le diable sur la muraille. Dans cet esprit, notre groupe vous invite à soutenir la motion. Son acceptation ne doit pas empêcher le Conseil d'Etat et la Chancellerie de poursuivre leurs réflexions, notamment sur l'introduction de bulletins avec cases à cocher pour les scrutins majoritaires.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Lorsque j'ai été élu syndic de la petite commune de Villars-le-Gibloux, 231 habitants, en 1996, avec environ 85% de participations, j'ai fait rentrer au vestiaire la syndique titulaire de l'époque pour une différence d'un suffrage. Cela a d'ailleurs donné lieu à un recours auprès de la préfecture et on s'en est très bien sorti, notamment avec le préfet de l'époque, M. Deiss. Cela s'est arrangé autour de l'apéro. Donc, vous vous imaginez, un suffrage...

J'appuierai la motion des collègues Collomb et Mauron avec force et conviction, afin que le scénario que nous avons vécu ne se répète pas.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Beaucoup de choses ont été dites et, en soi, on peut être d'accord avec la plupart d'entre elles. Au-delà des paroles, moi j'aimerais vous donner des chiffres. Fribourg, 206 000 électeurs inscrits, 76 441 bulletins rentrés, 2328 nuls, pour un résultat qui finalement fait élire quelqu'un avec 138 voix de plus que son concurrent. 2328 citoyens ont voté pour rien! En Valais, 219 000 votants, 110 000 bulletins rentrés, nous avions 1589 nuls, soit presque la moitié moins alors qu'il y a plus d'électeurs! Et la palme, comme l'a dit mon comotionnaire Eric Collomb, c'est Berne. Ils ont augmenté la difficulté parce qu'il y avait quatre candidats: 740 000 électeurs, ça nous fait 328 000 bulletins rentrés, 559 nuls. Alors qu'on en a 2300 sur 76 000 à Fribourg! Est-ce qu'on peut être satisfaits de ceci? Je dirais non. Est-ce qu'on peut objectivement trouver que la volonté populaire a été respectée? Je dirais non. La seule question est: comment faire pour résoudre cette question?

Comme motionnaires, nous n'avons pas dit au Conseil d'Etat, respectivement à la Chancellerie, qu'ils ont mal fait et mal appliqué. Mais on leur demande de faire mieux maintenant. Si le Conseil d'Etat, comme il l'a dit dans sa réponse, a déjà d'ores et déjà mis en œuvre des mesures, eh bien qu'il accueille favorablement cette motion et qu'il nous dise: "Oui, nous avons conscience du problème et nous allons faire en sorte que ça ne se produise plus". Et non pas: "Nous avons déjà résolu le problème, circulez il n'y a rien à voir". Donc, s'il vous plaît, prenez conscience de la chose et améliorons cette législation. Au pire, améliorons la pratique dans l'interprétation de la loi, pour des élections bien précises. Ce qu'on veut, c'est que la volonté populaire puisse s'exprimer et qu'il n'y ait pas 3% de bulletins nuls quand il y a déjà si peu de monde qui va voter. Faisons en sorte que ces personnes qui se déplacent puissent au moins avoir leurs suffrages exprimés.

Pour toute ces raisons, le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité, cette motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas revenir longuement sur les arguments qui sont décrits dans le message et qui incitent le Conseil d'Etat à vous proposer le rejet de la présente motion. J'aimerais dire que nous partageons les réflexions des motionnaires et certaines interventions qui ont été faites ici. Nous avons tous le même but, soit diminuer le nombre de bulletins nuls. Apparemment, nous n'envisageons par contre pas tous la même solution, dans le sens où le Conseil d'Etat part du principe que c'était une bonne idée, mais qu'elle a des effets pervers: le remède pourrait être parfois, de son avis, plus dangereux que la maladie en soi.

J'insiste toutefois sur un point: il est essentiel de proposer aux électeurs et aux électrices un système simple et clair et d'éviter de multiplier les exceptions en fonction des différents scrutins. Nous, conseillers d'Etat, députés, sommes rompus à l'exercice du vote. Par la force des choses, nous jonglons depuis des années avec les systèmes proportionnel et majoritaire, entre les élections fédérales, cantonales, préfectorales ou communales et, en fonction des communes, nous avons même des notions de scrutins sans dépôt de listes. Votre devoir reste néanmoins de rendre aussi simple que possible cette mécanique complexe, afin que les citoyennes et les citoyens puissent jouer leur rôle et exprimer leur volonté qui est la source de toute démocratie. Je ne vais pas citer ici les trop nombreux conflits qui décrédibilisent la démocratie à travers le monde. La Suisse en est préservée et j'en suis fort heureux. Il est pour ma part néanmoins primordial que l'exercice de notre démocratie suisse, de notre démocratie fribourgeoise, préserve sa crédibilité. Celle-ci, comme je l'ai dit, passe par un langage simple, crédible, audible, sans exception et les mille explications qui vont avec pour valider ou invalider un bulletin de vote. Oui, nous devons trouver des solutions, notamment par la communication. J'ai ici le projet d'enveloppe modifiée avec une information qui, à mon avis, est beaucoup plus claire. C'est pourquoi, tout en reconnaissant le bien-fondé de la démarche, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la présente motion, tout en rappelant les réflexions en cours pour une simplification de l'acte de vote dans notre canton. Il a aussi été mentionné que dans ce canton, il y avait peu de votes au système majoritaire. Néanmoins, le fait de devoir voter le même jour au système proportionnel, au système majoritaire, de pouvoir dans un cas mettre plusieurs bulletins de vote dans l'enveloppe, dans l'autre pas, au risque d'annulation, vous verrez, vous diminuerez peut-être un certain nombre de bulletins nuls dans un cas, mais vous en augmenterez dans l'autre.

C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter cette motion, en rappelant que le but et l'objectif commun c'est évidemment de faire baisser ce taux de bulletins nuls, qui était trop élevé à plusieurs reprises.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 66 voix contre 28. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 66.*

Ont voté non:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-13

Rétablissement des droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale

Auteur-s:	Mauron Pierre (PS/SP, GR), Xavier Ganioz (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	05.02.2020 (BGC février 2020, p. 344)
Développement:	05.02.2020 (BGC février 2020, p. 344)
Réponse du Conseil d'Etat:	25.05.2020 (BGC septembre 2020, p. 2955)

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Cet objet est beaucoup plus important qu'on ne le croit et vous touche toutes et tous, puisqu'il s'agit d'un élément extrêmement sensible qui peut se poser pour tout un chacun. A titre d'exemple, je commencerai par vous citer d'abord l'Histoire. Prenons la Grèce ou Rome, exemples de démocratie. On dit que la démocratie est née dans ces empires-là. Qui y avait-il? 50% de la population était composée d'esclaves, une bonne partie de barbares qui n'avaient pas le droit de vote, une bonne partie d'enfants et, le reste, avec la division des sexes, moitié hommes, moitié femmes, les femmes ne votaient pas. Nous avons donc, dans ces populations, que ce soit à Athènes ou à Rome, à peu près 10 à 20% des citoyens qui avaient le droit de vote et qui décidaient du sort de la cité. Si pour les esclaves cela a été un peu plus rapide, il a quand même fallu attendre 2000 ans pour donner le droit de vote aux femmes dans notre pays. A partir de là, se posait la question de savoir comment l'alléger ou l'établir pour le plus de monde possible. C'est une question qui est totalement subjective. Nous avons, dans ce parlement, alors que le Conseil d'Etat y était favorable, refusé le droit de vote à 16 ans, dans les années 2010 si je ne fais erreur. Ce qui est intéressant, c'est que le Conseil national – ou le Conseil des Etats, je ne sais plus – est revenu dernièrement pour favoriser le vote des citoyens suisses à 16 ans.

Nous avons aujourd'hui un problème parce que des personnes ne votent pas: les personnes sous curatelle générale, respectivement personnes dont la capacité de discernement est douteuse. Il y a des gens qui peuvent se marier ou divorcer, mais qui ne peuvent pas voter. Est-ce que parce que quelqu'un ne sait pas gérer son portemonnaie qu'il ne doit pas pouvoir voter? Qui n'a pas dans ses connaissances un proche ou un parent qui est chez lui ou en institution, qui a peut-être Alzheimer, un peu ou beaucoup, et qui n'a plus ses facultés, mais qui n'est pas annoncé comme incompetent au registre électoral? Que faites-vous? Pensez-vous vraiment que dans le canton il n'y a que 899 personnes qui n'ont pas, à l'heure où je vous parle, la capacité de voter? Il y en a beaucoup plus, mais cette zone grise permet une certaine interprétation. La motion est simple: elle demande qu'on élargisse et que sur ces 899 personnes aujourd'hui incapables de voter, on puisse dire à certaines que désormais elles ont le droit de voter. La question n'est pas de savoir si la législation fribourgeoise est conforme ou pas à la Constitution, si Genève est plus ou moins permissif ou si Appenzell Rhodes-Intérieures l'est un peu moins. L'idée est de faire en sorte que chacun puisse exprimer sa volonté.

Avec la motion d'avant, on a fait en sorte que la volonté populaire soit la moins tronquée possible. Maintenant ce ne sont pas, et M. le Commissaire ne me contredira pas, ces 899 personnes qui ne sont à l'heure actuelle pas inscrites au registre et qui ne peuvent pas voter, qui vont changer grand-chose au résultat final. On l'a vu avec le vote des femmes, on le verra avec le vote des personnes dès 16 ans. Vous connaissez tous des gens qui peut-être ne sont pas ou plus en mesure de voter; il y a plein de cas limite. Ouvrons cette barrière pour ces 900 personnes dans le canton de Fribourg qui n'ont pas le droit de voter! C'est un droit humain! Redonnons-leur cette dignité à laquelle elles ont droit et c'est le dernier moment maintenant pour corriger ces éléments.

Je vous demande dès lors d'accepter cette motion que le groupe socialiste soutiendra.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice du Service des curatelles de la Ville de Fribourg. Avec cette motion, les motionnaires veulent surtout faire un débat idéologique: priver du droit de vote les personnes qui sont sous curatelle générale pour cause d'incapacité de discernement totale constitue une atteinte discriminatoire au principe de l'universalité du droit de vote. On vient de l'entendre d'ailleurs par mon collègue Mauron, qui compare cette situation à celle des jeunes de 16 ans.

Il est exact que la curatelle de portée générale supprime la capacité de vote. Mais il faut savoir que cette forme de curatelle n'est prononcée que dans les situations extrêmes, lorsque la personne n'a plus aucune capacité de discernement.

Si vous prenez la peine de consulter les personnes qui sont au front, vous sortez de l'idéologie et vous entrez dans la réalité. Ces personnes, ce sont les curateurs. Ils vous apprendront que contrairement à ce que cette motion laisse supposer, une curatelle au sens de l'article 398 du code civil suisse n'est pas instaurée à vie. Bien au contraire. Le travail quotidien du curateur en charge d'une personne titulaire d'une curatelle de portée générale est d'analyser jour après jour si la mesure peut être adaptée et de requérir sa levée immédiatement auprès de la Justice de paix si la personne va mieux.

Par exemple, en Ville de Fribourg, pour l'ensemble des curatelles de portée générale prononcées depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit, soit depuis 2013, on constate que 304 curatelles de portée générale ont été instaurées. Il n'en reste aujourd'hui que 121, soit plus que 40% sur un total approximatif de 1000 mandats gérés en continu par notre service. Ces 121 cas ne représentent plus que le 12% du total. Sur ces curatelles encore en vigueur, 60 mesures sont des reprises de tutelles qui existaient sous l'ancien droit, soit la moitié des 121.

Ainsi, on constate que sur les sept dernières années, ce ne sont pas moins de 183 curatelles qui ont pu être transformées en mesures plus légères ou pour lesquelles la mesure a pris fin, respectivement aussi pour cause de déménagement ou de décès, mais aussi parce que la personne allait mieux. Et dès que la mesure de portée générale est transformée, l'incapacité civique tombe automatiquement.

Les situations d'incapacité de discernement sont bien différentes sur le terrain que les comparaisons faites par les motionnaires quand ils parlent de personnes en état d'ivresse ou sous le coup d'émotion ou par gréganisme qui votent contrairement à leurs intérêts. Ces personnes sont des personnes atteintes d'Alzheimer, qui ne se souviennent plus de leur nom, qui ne savent plus où elles se trouvent, qui ont besoin d'aide pour les actes les plus simples de la vie courante. Les situations dans lesquelles se trouvent ces personnes sont effectivement très difficiles à vivre pour elles-mêmes et leur entourage. La suppression de l'exercice du droit de vote ne doit pas être vu comme une stigmatisation, mais comme une conséquence triste mais raisonnable. En outre, le risque d'utilisation abusive des bulletins de vote est effectivement bien réel, ce qui est un élément de plus pour retirer le droit de vote à ces personnes.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion et vous demande d'en faire de même.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette motion, qui pose une question autant délicate qu'importante et qui demande le rétablissement des droits politiques pour les personnes mises sous curatelle de portée générale et qui sont – c'est une condition cumulative – dans une situation d'incapacité durable de discernement.

La proposition est louable et le fait de vouloir renforcer le droit des personnes que je peux qualifier en difficulté, est naturellement une bonne chose. Malgré cela, il est vrai que les droits politiques sont un droit, mais ils sont surtout un devoir et une responsabilité importante envers l'Etat, qu'il ne faut pas prendre à la légère. Lorsqu'on place une personne sous curatelle de portée générale, au motif d'une absence durable – et j'insiste sur cet adjectif de durable – de capacité de discernement, on lui retire le droit de gérer ses propres affaires. On voit mal comment, dans ces circonstances, cette même personne, dont l'autorité a estimé qu'elle ne pouvait pas gérer ses propres affaires, pourrait alors gérer les affaires de l'Etat et se déterminer en toute connaissance de cause lors de votations ou d'élections, voire même se porter candidat à des élections. Et en cas d'élection – ce n'est pas exclu à imaginer dans des petites communes –, devoir avoir la responsabilité de gérer une commune.

En résumé, vous l'aurez compris, cette motion est une fausse bonne idée et le groupe UDC la refusera à l'unanimité.

Defferrard Francine (PDC/CVP, SC). Le groupe PDC ne soutiendra pas la motion qui nous est soumise. Plusieurs raisons expliquent cette position.

Tout d'abord, nous avons une réglementation en vigueur au niveau international et notre législation cantonale n'est pas incompatible avec ces engagements internationaux, étant rappelé effectivement que la Suisse n'a pas ratifié le Protocole additionnel numéro 1 à la Convention européenne des droits de l'homme et n'est pas liée par la jurisprudence de cette cour.

Deuxièmement, il est important de le souligner, il n'y a pas de lien automatique entre l'instauration d'une curatelle de portée générale et l'incapacité de discernement durable. Le Tribunal fédéral l'a encore confirmé il y a une année, en septembre 2019: des personnes au bénéfice d'une curatelle de portée générale peuvent très bien avoir le droit de vote au niveau cantonal et fédéral.

En comparaison nationale, c'est vrai que notre canton connaît un nombre relativement élevé de mesures de curatelles de portée générale. La révision du droit de la protection de l'adulte, introduite le 1^{er} janvier 2013, tient compte de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle apporte des améliorations significatives en faveur des personnes protégées. Le nombre de curatelles de portée générale prononcées devrait probablement diminuer. Ce n'est pas moi qui le dit, mais la

COPMA, à savoir la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes. Il y a eu une légère diminution entre 2017 et 2018. Je n'ai pas eu encore accès aux chiffres pour 2019.

A l'instar de la Confédération, aucun canton à ma connaissance à ce jour n'a introduit dans sa législation un droit de vote pour les personnes incapables de discernement. De l'avis même du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, l'exclusion des droits civiques d'une personne au bénéfice d'une curatelle de portée générale telle que prévue au niveau suisse constitue une justification raisonnable. De son point de vue toujours, une nouvelle réforme n'est pour le moment pas envisageable. Il s'agit plutôt de prendre en considération le résultat de cette révision et de prendre le temps d'analyser les effets de cette révision en relation avec la protection de l'adulte.

Finalement, il y a des questions techniques qui se posent au niveau de la mise en œuvre du droit de vote en faveur des personnes incapables de discernement: comment établir la capacité de discernement en matière politique, alors qu'elle fait défaut pour des actes déterminés de la vie courante? Comment assurer la confidentialité du vote en relation avec la personne qui accompagne la personne incapable de discernement?

Bien sûr, dans la mesure où les engagements internationaux de la Suisse devaient être modifiés, qu'ils devraient avoir une amélioration des droits civiques des personnes incapables de discernement, il s'agira pour notre canton d'adapter notre législation.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la direction suisse de Pro Infirmis et je suis président de la communauté d'intérêt des proches aidants au niveau suisse également. L'exercice des droits politiques en Suisse est non seulement fondamental, mais fait partie de notre culture et, en quelque sorte, fait partie intégrante de notre ADN national. Il est tellement ancré que toutes les modifications font l'objet d'une longue et intense discussion. Il n'y a qu'à se souvenir de l'octroi du droit de vote aux femmes, aujourd'hui incontesté heureusement.

Le droit de vote pour une personne avec une incapacité de discernement s'inscrit dans cette perspective inclusive. Il s'agit d'un droit fondamental des citoyens de pouvoir donner leur avis sur l'organisation de la société dans laquelle ils vivent, dans laquelle ils travaillent, dans laquelle ils logent.

Le sujet est complexe, oui. Les votations au niveau suisse le sont également. Souvent, nous sommes confrontés à un paquet de modifications à l'intérieur duquel, parfois, il est difficile de percevoir tous les enjeux. J'en veux pour preuve certaines votations sur les paquets AVS et LPP dont nous avons dû discuter. Très souvent, le citoyen hésite à se prononcer car il trouve le sujet trop complexe. Les autorités, les partis, ainsi que les médias effectuent un travail considérable pour expliciter tous ces enjeux. Finalement, nous louons tous quand même la sagesse de la voix du peuple en Suisse, même si elle doit parfois s'y reprendre à plusieurs fois pour être atteinte.

La Convention des droits des personnes en situation de handicap que la Suisse a ratifiée – et je regrette, contrairement à ma préopinante, qu'elle n'ait pas ratifié le protocole additionnel – donne et souhaite donner à toutes ces personnes le droit à une inclusion sociale. Les associations du domaine du handicap soutiennent cette proposition inclusive. Le Bureau fédéral de l'égalité, bien qu'ayant été cité par M^{me} Defferrard, nous parle aussi de changements fondamentaux de la politique qui amènera peu à peu à d'autres prises de position.

En France, la loi 18.22 du 25 mars 2019 a abrogé l'article 5 du code électoral, qui soumettait le droit de vote des personnes en situation de handicap à la décision d'un juge. Promesse tenue par le président Macron: rétablir les personnes en situation de handicap dans leur pleine appartenance politique.

Il y a certes des risques de dérapage, nous ne le nions pas. Mais ils existent pour d'autres catégories de la population et nous devons trouver des mesures concrètes. Ces risques existent en particulier dans le domaine des personnes âgées. À ce sujet, j'aimerais quand même attirer un tout petit peu votre attention et l'attention de notre parlement sur toutes les personnes âgées qui peu à peu perdent leurs capacités de discernement et ces personnes qui bénéficient toujours et encore du droit de vote. J'aimerais bien que M^{me} Antoinette de Weck, qui dit qu'il faut appliquer les conséquences strictes et raisonnables de la loi, puisse me dire comment je fais pour aller discuter avec ma mère, il y a quelques années, avec ma belle-mère jusqu'à il y a une semaine, pour aller lui dire: "Ecoute, c'est vrai que tu perds tes capacités de discernement, je suis cohérent par rapport à la volonté politique et je veux te retirer ton droit de vote". Si on peut le faire, alors faisons-le, mais ce n'est en tout cas pas ma sensibilité. Et ça n'est pas 900 personnes à qui il faudrait enlever le droit de vote, au niveau de notre canton, c'est à plusieurs milliers. Soyons raisonnables et ne créons pas d'autres inégalités.

J'aimerais vous donner le seul exemple du petit frère d'un de mes amis, qui est trisomique, qui travaille dans le premier marché du travail, évidemment dans une place protégée, mais qui travaille, qui loge tout seul, qui malheureusement est incapable de discernement parce qu'il n'arrive pas à remplir sa feuille d'impôts et à faire des calculs cohérents, mais qui est très intéressé à la politique, qui lit les journaux et qui dit: "Ah ça, ça m'intéresse, j'aimerais pouvoir dire quelque chose". Pourquoi à lui, en le regardant dans les yeux, on lui dit non et au parent âgé on lui dit oui?

Je rappellerai encore une chose qui me semble fondamentale. Plusieurs partis politiques m'ont dit, parce que j'ai essayé d'en discuter un peu avec eux: "Oui nous avons essayé de suivre la rugosité de la loi, il y a des progressions, mais nous ne pouvons pas faire ce pas". J'aimerais vous rappeler une petite anecdote de ce même Grand conseil, il y a un certain nombre d'années, où lors d'une votation sur un sujet important, le représentant du plus grand parti politique de l'époque, M. Dorand pour ne pas le citer, avait dit que au nom de l'unanimité du groupe – dont je tairai le nom – il soutenait une version. Nous votions par assis et debout et il s'est retrouvé, au nom de cette unanimité, seul debout, tous ses autres collègues ayant changé d'avis au gré de la discussion. C'est ce que je vous demande, chers collègues, de faire aujourd'hui, avec comme seul point d'importance... *[temps de parole écoulé]*

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'ai été prise à partie par M. Rey, je vais donc lui répondre.

Dans votre intervention, M. Rey, vous faites un amalgame qui n'a pas lieu d'être entre une personne en situation de handicap et une personne qui a une incapacité de discernement totale et qui est sous curatelle de portée générale. Dans l'exemple que vous donnez, une personne trisomique qui s'intéresse à la politique et qui aimerait voter doit pouvoir le faire. Si elle est sous curatelle de portée générale, c'est le devoir du curateur de demander la levée de cette curatelle. Ce sont des exemples dont j'ai parlé avec mon chef de service. Je lui ai cité l'exemple d'une personne qui se trouverait complètement paralysée, qui est consciente de sa situation et je lui ai demandé si cette personne sera sous une curatelle de portée générale, avec une incapacité de voter et une interdiction du droit civique et il m'a dit que non. Cette personne qui a la conscience de ce qu'elle est pourra voter. Donc, pour la situation de cette personne, il faut demander la levée de la curatelle de portée générale. Il faut mettre une curatelle plus restreinte. C'est comme ça que ça doit se faire. Quand on parle des personnes qui sont dans les homes, qui effectivement ont Alzheimer, il est vrai que certaines ne sont pas sous curatelle. Mais à voir comme il y a de moins en moins de familles qui ont envie de s'occuper de leurs parents, je peux vous dire qu'elles vont toutes se retrouver assez rapidement sous une curatelle de portée générale et, à elles aussi, on devra leur enlever les droits civiques, mais seulement lorsqu'elles ont une incapacité totale de discernement. C'est le travail qu'accomplissent tous les jours les curateurs, soit d'évaluer la situation des personnes sous curatelle et de lever cette interdiction du droit civique lorsque la situation va mieux et que la personne reprend conscience et peut à nouveau vivre dans la réalité.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Ayant été pris à partie par M^{me} de Weck, je lui réponds.

D'après M^{me} de Weck, il y a M^{me} de Weck qui, elle, a les mains dans le cambouis et Pierre Mauron qui fait de l'idéologie. Alors, peut-être que M^{me} de Weck s'occupe d'un service de tutelles depuis un peu moins d'une décennie. M^{me} de Weck, je pense que j'exerce cette profession depuis en tout cas quinze ans avant que vous ne découvriez comment fonctionne un service des tutelles. La semaine passée, j'étais encore à l'office de Justice de paix de la Gruyère pour une personne qui était sous curatelle de portée générale et privée de ses droits civiques, avec toute la difficulté qu'il y a pour les restituer. Si quelqu'un a les mains dans le cambouis, plus que vous M^{me} de Weck, vous devriez peut-être l'écouter. Quand vous dites enfin que ce n'est pas stigmatisant pour une personne d'appliquer la loi, très bien. J'espère qu'une fois vous puissiez vous trouver devant une personne dont vous vous occupez, comme proche aidant ou autre, qui est en fin de vie, à qui il reste six mois ou une année à vivre. Vous voyez la personne qui est train de perdre la tête, qui n'a plus de capacité de discernement et vous allez faire toutes les démarches utiles, premièrement pour la mettre sous une curatelle de portée générale et, deuxièmement, pour aller faire le nécessaire pour qu'elle soit privée de ses droits civiques, en lui expliquant que ce n'est pas du tout stigmatisant. Vous verrez concrètement que vous êtes à côté de la plaque. Le terrain, c'est ce que M. Benoît Rey a décrit et pas du tout ce qui se passe dans votre réflexion, qui est basée sur des statistiques de votre chef de service.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La détermination de la composition du corps électoral, de la voix du peuple, comme l'a dit M. Rey, est en effet au cœur de la notion de démocratie. La progression de cette dernière s'est faite en effet de longue date, M. Mauron l'a cité notamment, en élargissant toujours plus le nombre de personnes pouvant exprimer leur opinion. Les droits des pauvres, puis des femmes, puis des jeunes, puis des étrangers au niveau communal ont ainsi été progressivement reconnus. Ils ne sont pas remis en cause et tout le monde salue cette évolution. La motion traitée aujourd'hui pose donc une question fondamentale, dont la réponse est forcément difficile et sensible. Nous nous trouvons en effet dans une zone grise et nous essayons de délimiter où la limite doit se mettre dans celle-ci. Il serait prétentieux et faux de prétendre et d'affirmer que tout est parfait aujourd'hui, que la situation ne pose aucun problème. Néanmoins, la solution proposée soulève aussi des problèmes et ce système ne serait pas, de l'avis du Conseil d'Etat, meilleur. Cela a été dit et c'est reconnu par tous: il y a un risque de dérapage, notamment avec l'influence des accompagnants. Enfin, en ce qui concerne la comparaison avec les personnes âgées, c'est vrai que si on veut faire une application stricte, on devrait se poser la question au cas par cas: peut-on ou pas permettre l'exercice du droit de vote. Je vous rassure, je ne vais pas entrer dans ce débat. Je pense aussi que dans un système qui n'est forcément pas idéal, on ne peut pas régler chaque cas de manière idéale et il faut accepter une certaine forme d'injustice, mais qui se justifie aussi par l'évolution comme cela a été dit à plusieurs reprises. Je ne me vois pas aller juger à quel moment une personne serait encore en droit de voter ou pas.

Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat vous invite, après un examen approfondi, à rejeter cette motion. En effet, pour reprendre le terme du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, trop de questions demeurent en lien avec la mise en œuvre des droits civiques des personnes qui en sont exclues, pour des motifs d'incapacité de discernement. Toutefois, le Conseil d'Etat s'engage et suivra avec attention l'évolution de ce dossier afin d'intégrer sans délai dans notre législation toutes les adaptations, notamment fédérales, qui permettraient de répondre à ces questions de mise en œuvre.

Avec ces précisions, je vous invite donc à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 57 voix contre 37. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 37.*

Ont voté non:

Décirind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2019-GC-147**Utilisation du langage simplifié**

Auteur-s:	Wassmer Andréa (<i>PS/SP, SC</i>) Bourguet Gabrielle (<i>PDC/CVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	12.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2517</i>)
Développement:	12.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2517</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	31.03.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 777</i>)

Prise en considération

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste comme les auteures du postulat avons pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat.

Nous sommes convaincus que la traduction de documents officiels en langage simplifié bénéficie à toute une partie de la population qui n'a pas accès à d'importantes informations parce qu'elles sont exprimées par des formulations spécifiques propres à leur domaine et donc difficiles à comprendre. Pour des personnes en situation de handicap ou pour des personnes allophones de même que pour des personnes avançant dans l'âge, comprendre un formulaire administratif à compléter, un règlement ou simplement quelques informations émises par une autorité officielle peut être un obstacle insurmontable. Traduire ces documents en langage simplifié leur permet de comprendre ce qu'elles lisent et donne à ces personnes une autonomie et une dignité dont chaque citoyen a droit dans une démocratie, un état de droit tel que le nôtre.

Vous avez reçu par mail, chers et chères collègues, de la part d'une ancienne collègue députée, Antoinette Romanens, le postulat que nous traitons aujourd'hui rédigé en langage simplifié. Quand on n'est pas du milieu, quand on n'est pas député ou engagé en politique, il n'est pas aisé de savoir ce qu'est un "postulat", ce qu'il signifie, quel en est le contenu, ce que demandent ses auteurs. La traduction en langage simplifié, vous avez pu le constater, communique l'essentiel du sens du texte avec des formulations et des expressions plutôt proches du langage oral, avec de courtes phrases explicatives. Avec des mots utilisés dans le langage courant, il est possible de dire des choses qui paraissent compliquées de manière claire et compréhensible. À la lecture de cette traduction, la teneur du postulat peut être bien comprise des personnes directement concernées par le sujet. C'est leur donner la possibilité de se débrouiller seules, d'être reconnues dans leurs compétences.

Nous saluons les démarches déjà entreprises dans le canton et soutenues par le Conseil d'Etat visant à améliorer l'accès à l'information pour toutes et tous, sans discrimination. Ainsi la loi sur la personne en situation de handicap qui sera mise sur internet prochainement a déjà été traduite. Une brochure d'information publiée par le Bureau pour l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme traduite elle aussi en langage simplifié a été distribuée aux nouveaux citoyens du canton. C'est un instrument très utile qui renseigne sur nos us et coutumes et qui donne des informations utiles pour s'en sortir quand on découvre un nouvel environnement et qu'on a à faire de nouvelles démarches administratives.

Nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat propose d'accepter notre postulat. Avec ces considérations je vous prie de faire de même et d'accepter ce postulat.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). Le but de ce postulat concernant l'utilisation du langage simplifié – appelé aussi FALC, qui signifie facile à lire et à comprendre – est de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à l'information, mais pas uniquement à ces personnes. En effet, cette utilisation du langage simplifié aidera toutes les personnes qui ont des difficultés à comprendre un texte, ce qui facilitera également l'intégration sociale de toutes ces personnes en renforçant leur droit d'expression qui est un droit fondamental. Pour pouvoir s'exprimer, il faut comprendre ce que l'on a lu, d'où la nécessité de ce FALC.

Aujourd'hui, il existe de plus en plus de technologies en communication avec de nombreux progrès et il faut vraiment en faire profiter toutes les personnes en situation de handicap qui ont été pendant trop longtemps oubliées. De plus, avec cette utilisation du langage simplifié, le canton de Fribourg serait un pionnier en tant que canton bilingue, et donc très attractif. De surcroît, l'Université de Fribourg est reconnue dans toute la Suisse avec son programme unique en pédagogie spécialisée, et par conséquent on peut l'appliquer en s'entourant de vrais professionnels. Il faut donc absolument accepter ce postulat, et c'est ce que feront les membre du groupe démocrate-chrétien, pour rendre les textes accessibles à toutes et à tous, et ainsi faire tomber des barrières car aujourd'hui, une personne sur dix éprouve des difficultés à comprendre ou à lire un texte.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Tout d'abord je cite mes liens d'intérêts: je suis directrice de Pro Infirmis Fribourg, qui abrite le bureau du langage simplifié qui a traduit le document que vous avez reçu en annexe et qui a aussi traduit la brochure *Bienvenue dans le canton de Fribourg*, mandaté par le Bureau de l'intégration du canton de Fribourg.

Pro Infirmis Suisse, qui prône une société inclusive où chaque personne peut faire ses choix en connaissance de cause, a décidé d'ouvrir un bureau du langage simplifié dans chacune des langues nationales du pays. *Das Büro für Leichte Sprache* se trouve à Pro Infirmis Zurich et *Il servizio di lingua facile* à Pro Infirmis Tessin.

Le langage simplifié, qu'est-ce que c'est? Je crois que mes préopinants l'ont déjà cité, mais c'était intéressant de discuter avec une de mes collègues en séance de groupe qui me disait qu'elle n'avait jamais entendu parler de langage simplifié ou de *Leichte Sprache*. Comme mes préopinants l'ont dit, les textes en langage simplifié sont des textes qui utilisent des mots simples ou des mots compliqués qui sont expliqués, des phrases courtes, une mise en page aérée, des caractères relativement grands. Les textes sont ensuite validés par des personnes concernées. Par exemple, la brochure *Bienvenue dans le canton de Fribourg* qui s'adresse essentiellement aux personnes étrangères qui viennent s'installer dans le canton a été validée par des personnes migrantes.

Ces documents, que ce soit celui que vous avez reçu ou la brochure, sont en niveau A2, c'est-à-dire un niveau facile. Il existe aussi la possibilité de traduire un niveau un petit peu plus difficile, en B1 par exemple, qui est un niveau de français plus standard qui utilise un vocabulaire courant.

Ces textes en langage simplifié permettent tout simplement à un plus grand nombre de personnes l'accessibilité à l'information, cette accessibilité qui est demandée et exigée par la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, convention qui a été ratifiée par la Suisse en 2014. C'est aussi une accessibilité qui a été demandée par la loi que nous avons votée dans ce même parlement en 2017, la loi sur la personne en situation de handicap. Il faut savoir que pour près de 800 000 personnes en Suisse, donc près de 10% de la population, un grand nombre d'informations écrites restent inaccessibles. Les raisons peuvent être un parcours scolaire difficile, des compétences intellectuelles restreintes, une maîtrise insuffisante du français, mais aussi des problèmes de lecture dus à l'âge ou simplement des textes fondamentalement trop complexes.

Finalement, le langage simplifié s'adresse à tout le monde. J'en ai pour preuve le musée du Laténium, musée archéologique de Neuchâtel. D'après les responsables du musée, le public suit le parcours qui a été fait en langage simplifié tout simplement parce qu'il est plus agréable et plus accessible.

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter la proposition de traduire et d'étudier quels documents pourraient être traduits en langage simplifié, ce qui va faciliter le choix des personnes finalement. Tout à l'heure, nous venons de refuser la motion octroyant le droit de vote aux personnes sous curatelle de portée générale, et je pense que si les documents des votations pouvaient être traduits en langage simplifié, cela permettrait non seulement à ces personnes-là, mais à bien d'autres encore, de comprendre les objets en votation qui sont souvent fort complexes.

Je remercie donc le Conseil d'Etat de proposer d'accepter ce postulat et je vous invite à en faire de même.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne vais pas rappeler tout ce qui vient d'être évoqué. J'ajouterai juste deux commentaires qui me semblent importants.

Le premier est que nous sommes ici en présence d'un problème d'accessibilité. Cette accessibilité est devenue assez incontestable en ce qui concerne par exemple les problèmes de mobilité, soit pour les personnes âgées, soit pour les personnes en situation de handicap qui ont des exigences en matière d'urbanisme. Et je crois que l'accessibilité en matière de langage simplifié permet à toutes les personnes qui ont des difficultés cognitives de pouvoir vivre, fonctionner au sein de la société. Je regrette pour ma part aussi que ce postulat qui aurait été très utile par rapport à toute la discussion de la motion précédente arrive après et je pense qu'on aurait pu inverser les choses et peut-être inverser le vote. Mais ne rêvons pas, et comme disaient certains, ne soyons pas idéalistes mais réalistes.

J'aimerais juste ajouter encore deux petits éléments. Le premier est qu'effectivement, dans le domaine politique, et c'était une volonté de M^{me} Carrobio lorsqu'elle était conseillère nationale l'année passée de pouvoir traduire des éléments des votations fédérales en langage simplifié, je crois que cela a été utile à tout le monde.

Dernière chose, le langage simplifié n'est pas un appauvrissement du langage. Pro Infirmis Fribourg l'a fait. Ils ont traduit *Le petit prince* de Saint-Exupéry en langage simplifié. Lorsque M^{me} Garghentini me l'a donné, je l'ai lu en allant de Fribourg à Zurich en me disant que j'ai adoré *Le petit prince* chaque fois que je l'ai lu, je ne peux qu'être déçu en le lisant en langage simplifié. Je peux vous dire qu'en terminant ce récit j'avais la même émotion. Je crois que c'est fondamental. Ce n'est pas un appauvrissement mais un enrichissement et une accessibilité pour tous. Merci de soutenir ce postulat.

Cotting Charly (*PLR/FDP, SC*). Pour beaucoup parfois, pour certains souvent, la lecture des textes produits par l'administration est difficile. Ils peuvent être longs et difficilement compréhensibles. C'est le cas notamment pour les personnes en situation de handicap ou des personnes ne maîtrisant pas suffisamment les langues cantonales.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la question de l'utilisation du langage simplifié, de définir quel texte rédiger en langage simplifié et d'édicter une loi ou une ordonnance pour poser un cadre à l'utilisation du langage simplifié. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se dit conscient de l'importance pour la population d'avoir accès aux informations. Il entend confier la rédaction d'un rapport à un mandataire externe.

Le groupe libéral-radical va accepter ce postulat. Il faudra toutefois que ces traductions se limitent aux documents et informations nécessaires et usuels, et qu'elles ne s'étendent pas à alourdir encore inutilement notre administration et ses publications.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel comme co-postulante et n'ai pas de lien d'intérêts en lien avec l'objet qui nous occupe.

Tout a été dit, ou presque. Vous avez même reçu un exemple de texte rédigé en langage simplifié.

800 000: chiffre que j'ai trouvé sur le site de Pro Infirmis. 800 000 personnes, cela signifie qu'une personne sur dix peine à comprendre un texte dans notre pays. Ce printemps, nous découvrons tous effarés le visage caché de la pauvreté en Suisse dans les files d'attente à Genève. A travers ce postulat, nous découvrons effarés le visage caché d'un handicap que beaucoup ont de la peine à dévoiler, certains trouvent même des stratégies pour que cela ne se voit pas mais qui n'en constitue pas moins une source de souffrance et d'exclusion. Sachons être attentifs et adéquats pour aider ces personnes! Deux mots clés: accessibilité et inclusion. Accessibilité: l'occasion m'est donnée ici encore de rappeler, comme j'essaie de le faire depuis longtemps et Benoît Rey l'a fait avant moi, que l'accessibilité ne se limite pas aux barrières architecturales. Inclusion: si l'on souhaite une société plus inclusive, il faut s'en donner les moyens. Sachons nous donner aujourd'hui un moyen supplémentaire.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants qui ont tous, si j'ai bien compris, soutenu les postulants et qui suivent ainsi aussi la recommandation du Conseil d'Etat.

En effet, l'accès à l'information est un enjeu capital aujourd'hui. L'essor des nouvelles technologies a fait exploser les possibilités offertes pour s'informer, en particulier via internet, sur les réseaux sociaux notamment. Cette profusion fait toutefois parfois oublier que nous ne sommes pas tous et toutes égaux face à ces informations. Il est du devoir des autorités de s'assurer que tout un chacun puisse se renseigner, puisse accéder aux informations essentielles, notamment et évidemment pour comprendre et faire valoir ses droits. Le Conseil d'Etat partage donc les préoccupations des auteurs du présent postulat.

Comme vous avez pu le lire, certaines traductions en langage simplifié sont déjà en cours d'élaboration et devraient prochainement être disponibles.

La réponse du Conseil d'Etat signale que l'ampleur du champ d'application fera l'objet de décisions politiques. Je suis assez convaincu que le champ d'application pourrait être plus vaste que ce que l'on aurait pu s'imaginer à première vue. Pour avoir expérimenté certains sites, notamment sur le fonctionnement de notre parlement fédéral, j'y ai découvert une matière complexe présentée de manière simple, agréable pour reprendre les propos de M^{me} Garghentini-Python, claire, complète, d'une efficacité et d'une clarté épatantes. Ce n'est non pas un appauvrissement, pour reprendre les propos de M. Rey, mais un enrichissement, et cette manière de communiquer pourrait nous, politiciens, parfois nous inspirer.

Dans une même idée, les brochures éditées à l'intention des jeunes pour les votations fédérales sont déjà un exemple de vulgarisation nécessaire à la bonne compréhension de tous. Je relève à ce propos l'essor du projet Easyvote, qui vise à donner aux jeunes des informations adaptées avant chaque votation. Plusieurs communes du canton y ont récemment adhéré et nous étudions au niveau du canton la possibilité de soutenir une version cantonale de ces brochures.

Un socle de connaissances accessibles à tous, sans palabres ni interprétation loufoque, n'est-ce pas là un pilier essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie? Bref, le développement du langage simplifié dans notre canton répond à un large besoin, y compris dans un cercle bien plus vaste que celui qui apparaît à première lecture, celui de ces 800 000 personnes en situation de handicap, et qui pourrait bien nous être utile à nous aussi.

Le rapport élaboré suite à ce postulat, si vous le prenez en considération, permettra de poursuivre dans cette direction. Je vous invite donc à être pionnier et à soutenir ce postulat proposé par les postulants.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 87 voix contre 7. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 87.*

Ont voté non:

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). *Total: 7.*

Se sont abstenus:

Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-20

Pour un recomptage automatique des bulletins lors des votations et des élections cantonales et communales à scrutin majoritaire lorsque la différence est inférieure à 0,3 %

Auteur-s:	Defferrard Francine (PDC/CVP, SC) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	06.02.2020 (BGC février 2020, p. 349)
Développement:	06.02.2020 (BGC février 2020, p. 349)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.04.2020 (BGC mai 2020, p. 797)

Prise en considération

Defferrard Francine (PDC/CVP, SC). Parmi les droits politiques figure le droit à un décompte exact et précis des voix, garanti par la Constitution fédérale en son article 34 alinéa 2.

En 2009, le Tribunal fédéral a décidé, dans le cadre des votations fédérales, que les citoyens ont en cas de résultats très serrés le droit de demander le recomptage des bulletins, même en l'absence d'indices probants suggérant une irrégularité et même si aucune base légale ne le prévoit expressément.

Cette jurisprudence a été modifiée en 2015. Elle a été modifiée en raison tout simplement de la modification de la loi fédérale sur l'exercice des droits politiques. Celle-ci a en particulier introduit l'exigence d'irrégularité pour pouvoir procéder à un recomptage.

Comme le dit le Tribunal fédéral, il appartient au législateur d'adapter les dispositions de protection juridique aux exigences constitutionnelles, mais aussi de décider si la question du recomptage doit faire l'objet d'une réglementation spécifique, comme l'ont fait de nombreux cantons, quoique de manière différente.

Certains cantons, à l'instar de Zoug, Schaffhouse, les Grisons et Berne, ont introduit des seuils, dont le dépassement déclenche un recomptage automatique des bulletins. D'autres cantons prévoient un recomptage s'il existe des indications concrètes d'irrégularités ou des motifs sérieux de remettre en cause l'élection ou la votation, cela comme seul motif ou comme motif supplémentaire de recomptage. D'autres cantons enfin, à l'instar de Fribourg, Vaud et Genève par exemple, n'indiquent dans leur législation aucun motif de recomptage des bulletins.

L'introduction d'un seuil qui déclenche automatiquement un recomptage est une solution simple, qui décharge les autorités, les partis politiques et les candidats de toute pression dans leur prise de décision et met en œuvre le droit à un décompte exact et précis des voix.

Je vous invite à soutenir la motion qui vous est présentée et vous remercie pour votre attention.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). La confiance est essentielle dans tout processus démocratique. Le résultat d'un scrutin doit non seulement être juste, mais il doit aussi être considéré comme tel par l'ensemble de la population et des acteurs concernés. A l'heure des *fake news*, des théories du complot et des réseaux sociaux qui fournissent une large tribune à leurs auteurs, le recomptage automatique est un garde-fous. Il permet d'activer automatiquement un mécanisme de contrôle en cas de scrutin et de dissiper les doutes de certains électeurs, que ces doutes soient légitimes ou non, qu'ils découlent d'incidents leur du scrutin ou non. Même en Suisse, nous ne sommes pas à l'abri d'une méfiance croissante vis-à-vis des autorités et des institutions.

L'acceptation de cette motion est donc une mesure de prophylaxie pour notre démocratie, et je vous invite à la soutenir. Le groupe Vert Centre Gauche la soutiendra à une très grande majorité.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion de nos collègues Defferrard et Kubski. Notre groupe a bien compris la volonté développée par les motionnaires. En conséquence, une grande majorité de notre groupe va donc soutenir cette motion. Même si le Conseil d'Etat s'est engagé à reprendre en grande partie les demandes des motionnaires, notre groupe estime que nous devons donner un signal clair concernant ces recomptage. Le seuil de 0,3% proposé par nos collègues nous semble être raisonnable et permettra de donner une légitimité aux élections dont les résultats seraient serrés.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je parle en tant que porte-parole du groupe démocrate-chrétien.

L'année 2019 nous a quand même marqué au niveau de ce canton. On a eu un problème au niveau de notre Grand Conseil dans un dépouillement assez mémorable et nous avons eu ce fameux 10 novembre, lorsqu'il s'agissait des élections dites fédérales.

Chaque parti peut être concerné par un dépouillement serré. On l'a constaté, l'erreur peut être humaine, elle l'a été en tout cas en ce qui concernait le Grand Conseil. L'erreur peut être aussi technique, elle l'a été en ce qui concernait les élections fédérales du 10 novembre dernier. De toute évidence, le problème était là purement digital puisqu'aucune irrégularité n'a été constatée.

La motion va exactement dans le bon sens. Cette motion dit que l'on veut un recomptage automatique. Avec cela, on ne va pas devoir différencier si on a un doute qu'il y ait eu une fraude ou pas, si on a un doute sur la qualité du décompte, mais on demande qu'à partir d'un *gap* de moins de 0,3%, le recomptage se fasse systématiquement. Ce recomptage sera unique, on ne va pas en faire plusieurs jusqu'à ce que le résultat nous convienne. Ce comptage se fera une seule fois et on peut aussi partir du principe que lorsqu'on fait un recomptage, le niveau de qualité sera certainement peut-être même supérieur.

Dans ses arguments, le Conseil d'Etat met en évidence que le Tribunal fédéral, dans ses arrêts, est parti d'une version initiale qui acceptait le principe que lorsque l'on a un résultat très serré dans le vote, on pouvait admettre un recomptage. Et aujourd'hui, il est plutôt sur la tendance de dire qu'il faut avoir un doute d'une irrégularité par rapport à un tel cas de figure. Ce que je tiens à dire est que tous les cas traités par le Tribunal fédéral sont des cas fédéraux, de votation fédérale. Il n'y a jamais eu un tel arrêt pour des votations ou élections dites cantonales. En l'état, trois cantons pratiquent sous cette forme-là, analogue à ce qui est proposé dans la motion. Il s'agit de Zoug, Schaffhouse et les Grisons.

Le groupe démocrate-chrétien va soutenir dans sa grande majorité cette motion, car elle va exactement dans la bonne direction. Elle crée aussi un autre avantage, qui est l'automatisme. Imaginez-vous, comme le 10 novembre dernier, un candidat qui doit choisir s'il fait recours ou pas et pour quelles raisons? Est-ce qu'il y a un doute de fraude ou non? Imaginez-vous qu'on admette sa demande, qu'on admette cette possibilité de recompter, et qu'il gagne de vingt voix à la fin. Quelle élection! Il faut aussi éviter cela. Il faut enlever la pression sur les partis, enlever la pression sur les candidats à choisir ou à demander par le biais d'un recours un recomptage. C'est même l'atout majeur de la motion Kubski/Defferrard d'avoir l'automatisme. Ce ne sera pas une question d'amitié ou d'inimitié, mais c'est qu'on décide qu'à partir d'un certain quota de 0,3%, on fait le recomptage dans l'intérêt général de la transparence de notre système démocratique.

Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien va soutenir à quasiment l'unanimité cette motion. Je vous enjoins de faire de même.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei wird grossmehrheitlich diese Motion ablehnen.

Wir haben Vertrauen in die Wahlbüros. Diese Bürgerinnen und Bürger zählen richtig. Man muss dort nicht noch einmal nachzählen, das sind ehrenhafte Leute.

Wir haben eher weniger Vertrauen in die Informatik der Staatskanzlei. Vielleicht müsste man den Hebel eher dort ansetzen, als ein kleines und knappes Resultat nachzuzählen.

In diesem Sinne bitten wir Sie, die vorliegende Motion abzulehnen.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis vice-président du Parti socialiste fribourgeois.

Tout le monde se souvient de ce 11 novembre, donc le lendemain des élections où l'on nous annonce que les chiffres donnés la veille sont faux, qu'ils sont corrigés, et cela a un véritable effet dans la population. Il y a quand même une insécurité, un doute sur la véracité des résultats, et c'est véritablement problématique. Tout le monde, à ce moment-là, se pose la question de savoir si on va recompter ou non. Tout le monde ouvre la loi, mais on ne trouve rien dans la loi. Il y a strictement aucun article de la loi fribourgeoise qui dit quelle est l'autorité auprès de laquelle on s'adresse et pour quelles raisons est-ce qu'on peut demander un recomptage. Il y a ici, clairement, une lacune qu'il nous faut combler aujourd'hui. C'est une question du lien de confiance qu'il doit y avoir entre les institutions et la population. Ce genre d'évènement est automatiquement dommageable. Il entame cette confiance et il nous faut aujourd'hui réagir et trouver une solution qui soit acceptable et opportune.

Ce qu'il faut voir, c'est que le Conseil d'Etat se perd un peu dans des circonvolutions juridiques pour refuser la motion et nous proposer une solution: ajouter un article à la LEDP qui dirait que "un résultat très serré n'impose le recomptage des voix que s'il a été rendu vraisemblable que des irrégularités se sont produites et que leur nature et leur ampleur ont pu influencer le résultat à l'échelon fédéral notamment". Le Conseil d'Etat a repris l'article fédéral. Mais en soi, ce n'est pas du tout la panacée, parce qu'il offre pleins d'insécurité. Non seulement il ne nous dit toujours pas à qui on doit s'adresser pour demander un recomptage – les préfets ou la chancellerie? –, mais il faut aussi pouvoir prouver qu'il y a eu des irrégularités et cette preuve est une preuve impossible. On l'appelle en droit la preuve diabolique. Comment va-t-on pouvoir établir qu'il y a eu des irrégularités, que le scrutateur a mis un "oui" pour un "non"? C'est extrêmement difficile. Rendre vraisemblable est en soi une solution qui n'est juste pas envisageable, c'est ce que nous propose le Conseil d'Etat aujourd'hui.

En soit, notre motion a le mérite d'être au moins claire. Comme l'a dit le député Dafflon, cela permet d'enlever le poids sur les candidats ou les partis. Dès qu'il y a moins de 0,3% d'écart, il y a le recomptage. Je crois que c'est quelque chose de bien, de plus clair, de plus simple, et qui permettra d'éviter des nouvelles pertes de confiance. Je crois que notre démocratie a tout à y gagner, en légitimité notamment.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est vrai que, dans une élection ou une votation, chaque voix compte. C'est évidemment encore plus vrai lorsque les résultats d'un scrutin se jouent à quelques fractions de pourcents. De tels résultats laissent toujours planer un doute que certains souhaitent pouvoir lever en procédant à un recomptage, afin de s'assurer que la volonté des électeurs et des électrices a bien été respectée. On pourrait en effet penser que, dans ces conditions, un recomptage s'impose afin de lever le doute. C'est dans ce sens d'ailleurs qu'était allé le Tribunal fédéral en 2009, comme l'ont rappelé les auteurs de la motion. Toutefois, vous avez pu le lire aussi dans la réponse du Conseil d'Etat, le Tribunal fédéral a revu sa copie en 2015 en précisant qu'un recomptage des bulletins ne se justifiait qu'en cas d'indices concrets d'irrégularités. Le Tribunal fédéral suivait ainsi la volonté explicite de l'Assemblée fédérale. Notre canton, je vous le confirme M. Dafflon, pourrait évidemment bien faire usage de sa marge de manœuvre dans ce domaine. Les arguments développés par le Tribunal fédéral en 2015 sont toutefois valables, également pour le canton de Fribourg.

J'aimerais aussi dire que, non seulement le Tribunal fédéral s'est penché sur cette problématique, mais également le législateur puisqu'en 2015, une initiative a été traitée par la Commission des institutions politiques au niveau fédéral, qui est arrivée au rejet de cette initiative pour aller dans le même sens que celui qui est voulu aujourd'hui.

J'aimerais dire ici que rien ne garantit qu'un recomptage soit plus exact que le premier décompte. Le Conseil d'Etat estime au contraire qu'il est nécessaire de faire confiance aux bureaux électoraux qui œuvrent quatre fois par an au service de notre système démocratique. J'ai parlé auparavant, dans les autres motions, de crédibilité de notre démocratie, de nos institutions. Dans ce cas aussi, si nous devons avoir un seul doute sur notre façon de compter, il serait alors primordial de se remettre en question et de revoir ou de préciser le processus de comptage dans un processus d'amélioration continue, plutôt que d'imposer un recomptage qui serait lui toujours aussi incertain. C'est là la juste mesure. Il en va, et je me répète, de la crédibilité de nos institutions qui n'ont pas à être mises en doute lorsqu'aucune irrégularité n'a été constatée. Cela n'exclut évidemment pas le dépôt d'un recours en cas d'irrégularité pour la décision de procéder effectivement à un recomptage par l'autorité chargée de promulguer les résultats, si des indices concrets d'un comptage erroné existent. Cela a déjà été le cas dans d'autres cantons. Ce n'est pas impossible, M. Kubski.

En suivant le Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat s'oppose donc à l'instauration d'un comptage automatique qui sera d'ailleurs lui-même susceptible d'être contesté selon la même procédure.

Enfin, de manière générale, je suis d'avis qu'il est dangereux de procéder à une modification législative sur un coup de tête, sur un cas particulier, sur un cas unique. Dans le cas présent, on a parlé à plusieurs reprises du 11 novembre. Je vous rappelle que dans le cas du 11 novembre, il n'y avait aucun problème de comptage mais de transmission de l'information comptée. C'est ainsi que le Conseil d'Etat vous appelle à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 24. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 64.*

Ont voté non:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP). *Total: 24.*

Se sont abstenus:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2018-DIAF-24**Promotion du "Label du bilinguisme" dans l'administration cantonale (Rapport sur postulat 2017-GC-178)**

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **21.04.2020 (BGC septembre 2020, p. 2913)**

Discussion

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a pris acte avec un grand intérêt de ce rapport sur le bilinguisme dans notre canton.

Es freut uns, dass der Staatsrat so detailliert berichtet über die Erfahrungen im Haus aber auch mit Institutionen des Kantons und dass das Label der Zweisprachigkeit von den Bereichen, die es erworben haben, als positiv und nicht sehr aufwändig betrachtet worden ist.

Im Bericht steht, dass es wichtig ist, dass man klare Signale setzt, um dies aktiv anzugehen - klare Signale setzt als Führungspersonen und aber auch beim Staat. Es freut uns ausserordentlich, dass Sie in den Massnahmen in Betracht ziehen, einen Delegierten oder eine Delegierte einzusetzen, um diesem Thema noch mehr Raum zu verschaffen. Es freut uns auch, dass Sie entsprechend der Prozentzahl der Deutschsprachigen mindestens 30 Prozent des Kaders anstreben, welches wirklich zweisprachig ist und somit ein klares Signal setzen.

Für uns ist es wichtig, hier festzustellen, dass die Zweisprachigkeit für den Kanton Freiburg wirklich einen Standortvorteil darstellt. Wir hatten gestern bereits Themen bezüglich der Schulen auf der Traktandenliste, morgen werden wir wieder darüber debattieren. Es ist erwiesen, dass Menschen, die zweisprachig sind, lohnmassig mehr verdienen können. Wir könnten hier im Kanton Freiburg, in der Sprachbrücke zwischen der Deutschschweiz und der französischsprachigen Schweiz, aber auch einen klaren Standortvorteil haben, auch für unsere Wirtschaftsförderung, weil wir Menschen hier haben, welche beide Sprachen und beide Kulturen kennen und beherrschen.

Wir hoffen, dass der Kanton ganz klare Signale setzt, intern, und per Einladungen und nicht per Dekret die Menschen ermutigt, diesen Weg zu gehen, dass Ämter und Departemente im Kanton auch das Label der Zweisprachigkeit erlangen.

Wir danken Ihnen, dass Sie dieses Thema vorwärtstreiben.

Berset Christel (PS/SP, FV). J'interviens ici au nom du groupe socialiste. Mon lien d'intérêt est de travailler au sein d'un service de l'Etat qui s'engage au quotidien pour une pratique la plus bilingue possible de son travail sur le terrain.

Hier, le bilinguisme était déjà au cœur de nos débats. Nous avons souhaité sa promotion en plongeant activement, mais sans les noyer bien sûr, nos enfants et nos jeunes dans un bain où la langue de l'autre ne fait pas peur et où elle est appréhendée sans a priori, comme un élément évident et naturel de leur cadre de vie. En sensibilisant la jeune génération à la langue partenaire par immersion, c'est le regard de tout le corps enseignant que nous nous sommes également proposé d'ouvrir, sur la langue de Goethe ou sur la langue de Molière.

Gestern also war ein fruchtbarer Tag für die junge Generation und die Welt der Schule. Heute sprechen wir über die Förderung der Zweisprachigkeit innerhalb der kantonalen Verwaltung. Morgen, so hoffe ich, werden wir feststellen, dass die Zweisprachigkeit endlich im ganzen Kanton Realität geworden ist und dass sie von der ganzen Bevölkerung aktiv gelebt wird.

Mit diesem Bericht des Regierungsrates zugunsten des «Labels für die Zweisprachigkeit» in der Kantonsverwaltung, machen wir noch einen weiteren Schritt in diese Richtung. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hat mit Freude zur Kenntnis genommen, dass die kantonalen Behörden heute auf die Zweisprachigkeit des Kantons Freiburg stolz sind. Wir sehen in dieser Situation nicht mehr eine Schwäche, sondern eine Chance, Freiburg in der Mitte der kulturellen, politischen und ökonomischen Landschaft der Schweiz besser zu verankern.

Pour pouvoir convaincre, Mesdames et Messieurs, il faut être soi-même exemplaire.

Dans ce sens, le groupe socialiste est satisfait de constater que le Conseil d'Etat veut montrer l'exemple en proposant diverses mesures pour renforcer le bilinguisme au sein de ses unités administratives. Ainsi, il poursuit l'objectif de viser le 30% de cadres parlant couramment la langue minoritaire, d'employer plus de personnel germanophone ou bilingue, d'augmenter l'offre de formation linguistique de l'Etat, d'inciter les collaborateurs à s'exprimer chacun dans sa langue lors des séances. Toutes ces mesures de promotion du bilinguisme sont nécessaires et déjà à l'œuvre dans la plupart des services de l'Etat.

Pour faire un pas de plus, il est dès lors important que le Conseil d'Etat encourage les services, même de manière ciblée, à entrer dans un processus de labellisation. Le Service cantonal du registre du commerce et le SAINEC sont passés à travers ce processus avec succès et nous montrent le chemin. Nous espérons vivement que d'autres services pourront également profiter de cette opportunité.

Car ce label, Mesdames et Messieurs, n'est pas seulement un acte symbolique fort qui permet de reconnaître la richesse de notre passé et de cultiver aujourd'hui avec succès la diversité de notre jardin. Il s'agit surtout d'un outil adéquat, efficace, peu gourmand en temps et en deniers publics, qui ne peut être que profitable aux employés et à l'ensemble des administrés de notre canton. En effet, développer le bilinguisme institutionnel, c'est tout simplement favoriser le rapprochement et la compréhension mutuelle entre les deux communautés linguistiques.

Dans ce sens, nous encourageons le Conseil d'Etat à analyser rapidement l'option de mettre en place un poste de délégué au bilinguisme, pourquoi pas en *job sharing*, français-allemand. Et relevons que, dans la vision d'un Grand Fribourg fusionné et bilingue, le Conseil d'Etat est prêt à mener les travaux législatifs pour clarifier les critères permettant à une commune de choisir sa langue officielle et pour déterminer les devoirs d'une commune bilingue.

En conclusion, le groupe socialiste remercie la DIAF pour la vision d'ensemble qu'elle donne de la question dans son rapport et se réjouit de voir prochainement la réalisation concrète des diverses intentions qui y sont énumérées.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich spreche in meinen Namen und habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser, dass ich in Düringen im Generalrat bin.

Vielen Dank für den umfassenden Bericht mit dem Ist-Zustand und mit den Perspektiven. Ich gratuliere bereits allen Einrichtungen, die mit dem Label der Zweisprachigkeit ausgezeichnet wurden. Eine erfreuliche Entwicklung. Diese Anforderungen zu erfüllen, wird für die verschiedenen Organisationen sicher anspruchsvoll sein. Fünf private und öffentliche Organisationen haben bis jetzt das Label der Zweisprachigkeit erhalten. Der Start ist gelungen.

Ein ganz wichtiger Unterschied ist derjenige zwischen individueller und institutioneller Zweisprachigkeit - im Bericht so formuliert: "Die Unterscheidung zwischen individueller und institutioneller Zweisprachigkeit ist nicht unwichtig, da sie Auswirkungen auf das Individuum hat. Trotzdem werden die beiden Begriffe oft verwechselt, wenn von Zweisprachigkeit die Rede ist. So wird zum Beispiel angenommen, dass eine Institution nur zweisprachig sein kann, wenn alle ihre Mitglieder es ebenfalls sind. Dies trifft jedoch nicht zu. Es ist wichtig, dass dieser Unterschied klar ist, so dass individuelle Ängste überwunden werden können, die möglicherweise entstehen, wenn Gemeinden ermuntert werden, sich für zweisprachig zu erklären." Das scheint mir ein Kernsatz zu sein.

Im Zentrum der institutionellen Zweisprachigkeit steht die Zweisprachigkeit. Die Individuen haben natürlichen auch einen Einfluss und müssen auch gefördert werden.

Einerseits spüre ich im Bericht den Willen des Staatsrates, die Zweisprachigkeit zu fördern, andererseits sind die Zukunftsperspektiven doch etwas zaghaft.

Der Staatsrat ermutigt die verschiedenen Verwaltungseinheiten, das Label der Zweisprachigkeit zu erwerben. Die finanziellen Mittel würden zur Verfügung gestellt.

Er spricht von einem Delegierten und nennt auch die Aufgaben dieses Delegierten als Möglichkeit. Ich unterstütze diese Idee mit den verschiedenen Aufgabenbereichen - ein Motivator und Vernetzer der Förderung der Zweisprachigkeit. Hier wäre ich interessiert zu wissen, wie der Staatsrat weiterfahren will.

Bei allen auf kantonaler Stufen tätigen Personen soll mindestens ein Anteil von 30 Prozent Kaderangestellten die Minderheitssprache fließend sprechen. Hier die Frage: Reichen 30 Prozent? Wie wird dieses Ziel erreicht und wie wird dieses Ziel überprüft?

Ich stelle fest, dass die Stellenausschreibungen im Amtsblatt praktisch alle zweisprachig ausgeschrieben werden. Eine gute Sache. Die Frage, wie und wer dann die Bewerbungsgespräche und in welche Sprache führt, lasse ich offen.

Bei den Lehrlingen haben wir durch eine Anfrage festgestellt, dass nur sehr wenige Stellen durch Deutschsprachige besetzt sind.

Die PH Freiburg, wie gestern auch festgestellt, muss dringend das Label der Zweisprachigkeit erwerben. Wie wir gestern gehört haben: Eingangspforte für die Immersion.

Bei der TPF als wichtigem Partner für den öffentlichen Verkehr ist die offizielle Sprache immer noch Französisch. Als Benützer des öffentlichen Verkehrs stelle ich fest, dass viele Bemühungen da sind, die Zweisprachigkeit zu pflegen, aber der Schritt zur institutionellen Zweisprachigkeit ist noch nicht vorhanden. Das könnte doch ein Ziel sein.

Allgemein: Wie will der Staatsrat die verschiedenen Direktionen und Abteilungen auffordern, noch mehr für die Zweisprachigkeit zu unternehmen, mit klaren Zielen oder als Legislaturziel oder wie auch immer?

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Den vorliegenden Bericht zur Förderung des Labels für die Zweisprachigkeit in der Kantonsverwaltung habe ich mit grossem Interesse gelesen. Es ist mir wichtig, hierbei zu sagen, dass ich die zahlreichen verschiedensten Bestrebungen zur Zweisprachigkeit durchaus anerkenne. Trotzdem fehlt mir in diesem Bericht etwas Wesentliches. Es wird kein Wort darüber verloren, ob Bestrebungen bestehen, um vermehrt auch deutschsprachige Lernende auszubilden. Im Bericht definiert das Forum für Zweisprachigkeit u.a. folgende drei Massnahmen für Unternehmen zu genau dieser Frage: 1. Mut zeigen und Lehrlinge aus anderen Sprachen anstellen; 2. Lehrmeister in beiden Sprachen ausbilden; 3. Abwechselnd deutsch- und französischsprachige Lehrlinge einstellen.

Ich gehe davon aus, dass diese Empfehlungen und Massnahmen auch für die Kantonsverwaltung gelten. Bei der Antwort des Staatsrates auf die Anfrage Mäder/Schneuwly im November letzten Jahres, wo wir angefragt haben, wie viele deutschsprachige Lehrlinge vom Staat Freiburg angestellt sind, wurde keine einzige dieser Möglichkeiten respektive Massnahmen erwähnt, obwohl durchaus erkannt wurde, dass der Anteil an deutschsprachigen Lernenden extrem niedrig ist.

In seiner Antwort schrieb der Staatsrat lediglich: "Deutschsprachige Lernende, die der Meinung sind, dass sie nicht gut genug Französisch sprechen, werden sich tendenziell für Lehrstellen bewerben, für die in erster Linie Deutsch verlangt wird. Da der Staat nicht viele solche Lehrstellen anbietet, werden diese Personen eher in der Deutschschweiz, namentlich im Kanton Bern, eine Lehrstelle suchen." Das heisst, die magere Anzahl an deutschsprachigen Lernenden wurde zur Kenntnis genommen, das ist aber auch schon alles. Kein Wort dazu, ob der Staatsrat überhaupt ein Interesse hat, in Zukunft mehr solcher Lehrstellen anzubieten und wie dies allenfalls erreicht werden könnte.

Noch kurz zu den Zahlen: Von den rund 400 Lernenden beim Staat waren im letzten Jahr 38 deutschsprachig, also knapp ein Zehntel! Und für den Lehrjahresbeginn 2020 hat der Arbeitgeber Staat für KV-Lernende 62 Lehrstellen angeboten, 57 französischsprachige und gerade mal 5 deutschsprachige. Hier sehe ich dringenden Handlungsbedarf. Deshalb folgende Frage: Wird die Sprachkompetenz der Lehrmeister und Auszubildner heute schon genügend gefördert?

Meine Damen und Herren, für ein Label der Zweisprachigkeit spielen auch die Lernenden eine grosse Rolle! Sie sind es, die in Zukunft wiederum Lernende ausbilden werden. Weiter werden im Bericht die zahlreichen Bestrebungen des HFR zur Zweisprachigkeit aufgezeigt. In den Freiburger Nachrichten vom letzten Samstag - ich habe zufälligerweise die Zeitung intensiv gelesen - wurde der medizinische Direktor folgendermassen zitiert: "Wenn wir den Bilinguisme durchsetzen wollen, können wir das Spital schliessen, und das geht nicht."

Was soll man dazu sagen?

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Mit dem vorliegenden Bericht zur Verleihung eines Labels, das - wie in Biel-Bienne bewiesen - für die Zweisprachigkeit ein Anreiz sein kann, wird die Zweisprachigkeit hier einmal mehr thematisiert.

Ich stelle nicht das erste Mal fest, dass die Französischsprachigen und die Deutschsprachigen von uns Freiburgern unter Bilinguisme und Zweisprachigkeit nicht dasselbe verstehen. Schon im Verfassungsrat - und das ist schon lange her - hatten wir zwar nicht über ein Label aber über die Zweisprachigkeit grosse Diskussionen.

Im Seebezirk sind wir mit der Zweisprachigkeit vertraut und privilegiert, obschon das Verhältnis von Zweidrittel Deutsch und einem Drittel Französisch umgekehrt ist als im Kanton. Aber in unserem Bezirk wird diese Zweisprachigkeit tagtäglich gelebt.

Es reicht eben nicht, wie im Bericht erwähnt, dass im HFR, im Freiburger Spital, das von den Deutschfreiburgern immer wieder mangels Zweisprachigkeit kritisiert wird, eine Deutschlehrerin angestellt wird, wenn das Interesse dafür klein ist. Besser ist tatsächlich, wie gestern auch schon oft erwähnt, die Immersion. In Fall des Spitals wäre dies der angebotene Sprachtausch mit dem Inselspital Bern. Kann mir der Herr Staatsrat Auskunft geben darüber, wie viele Angestellte des Freiburger Spitals davon Gebrauch machten oder immer noch machen?

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion von diesem gut verfassten Bericht Kenntnis.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cela a été dit à plusieurs reprises, la question du bilinguisme est probablement l'une de celles sur lesquelles notre canton a le plus évolué ces dernières années. Hier encore vous avez fait évoluer cette notion de bilinguisme avec l'intégration de l'immersion.

Jusqu'à peu néanmoins, la question des langues suscitait des crispations, des craintes, des peurs, voire même de l'animosité. La barrière de rösti ou le fossé, selon qu'on voit ceci du nord ou du sud, semblait être un dernier rempart contre l'hégémonie alémanique au niveau fédéral et la mainmise francophone au niveau cantonal. Néanmoins, et fort heureusement, en une génération, le débat a connu un virage à 180 degrés. Le bilinguisme de notre canton est aujourd'hui presque universellement reconnu comme une chance, une richesse, une opportunité. Le nombre d'élèves du secondaire II qui suivent une formation

bilingue est passé de 400 à 1300 en dix ans. Les communes également s'engagent à leur niveau pour une meilleure compréhension entre les communautés linguistiques, en élaborant des informations dans les deux langues du canton ou en finançant des formations linguistiques pour leur personnel.

Du côté de l'administration cantonale, nous pouvons dire que le canton de Fribourg est probablement le plus bilingue de tous les cantons. Au niveau des textes officiels, une parfaite égalité est garantie, ce qui, je vous l'assure, n'est pas le cas notamment au niveau fédéral. Que vous vous exprimiez en français *oder auf Deutsch*, vous obtiendrez, je le souhaite, toujours l'information souhaitée. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, et cette précision est essentielle, cela ne suppose absolument pas que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat doivent être bilingues. Le bilinguisme de l'administration de l'Etat repose sur des mesures organisationnelles qui garantissent que tout usager puisse obtenir dans la langue officielle de son choix l'information nécessaire, même si parfois il doit patienter un peu ou être orienté vers une personne mieux compétente pour répondre à ses attentes.

Naturellement, il reste une marge de progression. Pour atteindre les objectifs, M. Schneuwly me dit qu'il faut tout d'abord en fixer. J'aimerais vous rassurer: on en a fixé dans le cadre des Directions, dans le cadre des services. Ces objectifs sont surveillés. Il faut par contre quand même dire qu'on doit être plus attractif pour le bilinguisme, et notamment la notion peut-être de revalorisation financière des personnes bilingues qui peut être discutée. Il faut aussi rappeler que nous n'avons pas le droit de faire des discriminations positives, c'est-à-dire qu'à compétences différentes, on ne peut pas discriminer positivement une personne contre quelqu'un de plus compétent. La jurisprudence est absolument claire là-dessus.

En terme de formation, M^{me} Mäder-Brühlhart vous l'avez lu dans la réponse, il y a une volonté du Conseil d'Etat de s'investir plus profondément et de donner les moyens pour ceci.

Au niveau du HFR, j'aimerais ici rappeler que la mission du Conseil d'Etat envers le HFR est de prodiguer des soins dans les deux langues, ce qui n'est pas sans être un défi, on l'a vu ces derniers temps. Mais je vous assure que le conseil d'administration est aussi sensible et que c'est une problématique qui revient. Je suis incapable de répondre à la question sur le nombre d'échanges avec l'Hôpital de l'Île mais j'aimerais ici rappeler que le HFR collabore avec les hôpitaux universitaires, qu'ils soient de l'Île ou de Lausanne, et donc il y a des échanges et une immersion possible.

Dans un processus d'amélioration continue, la procédure d'obtention du label du bilinguisme est une excellente occasion de prendre conscience de cette marge et de constater aussi l'importance des efforts déjà consentis au quotidien pour répondre à ce devoir constitutionnel.

J'aimerais le répéter ici: on a parfois tendance à s'autoflageller, mais je dois vous dire que, d'aller visiter d'autres cantons, Fribourg est quand même à la pointe à ce niveau-là. Il est aussi pionnier en matière de bilinguisme et doit le rester, c'est pourquoi nous soutenons toutes les démarches dans ce sens.

La démarche qui a été faite au sein du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) pour appuyer le présent rapport sur une expérience concrète sur le terrain, a ainsi démontré que notre administration est déjà proche, très proche, des standards d'obtention du label. Vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat estime donc que cette démarche doit être encouragée, sans toutefois la généraliser à toute l'administration. Certaines unités présentent notamment des spécificités qui rendent un tel label peu pertinent, notamment les unités décentralisées qui n'interviennent que sur un territoire purement francophone ou purement alémanique. Les unités des différentes Directions de l'Etat seront donc sensibilisées à cette démarche afin qu'elles prévoient dans leur budget les montants nécessaires à l'obtention du label en fonction de leurs possibilités.

Comme vous l'avez vu également, le Conseil d'Etat étudiera la possibilité de désigner un préposé, un délégué au bilinguisme, chargé de coordonner les efforts des unités en matière de bilinguisme. Cette personne pourrait également jouer un rôle dans l'adaptation de la législation cantonale en matière de bilinguisme. Je pense ici notamment à la question de la langue ou des langues officielles dans les communes, question qui demeure dans un flou juridique problématique. Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de le relever dans ses réponses à différents instruments parlementaires récemment. Je souhaite donc empoigner cette thématique à bras-le-corps dans les mois à venir, en fonction des ressources nécessaires pour ce chantier afin que nous puissions proposer une solution pour les communes qui souhaitent par exemple officialiser leur bilinguisme. L'objectif est de proposer aux communes un cadre le plus léger possible afin que l'autonomie communale soit respectée et garantie dans cette question fondamentale qui touche à l'identité de chaque commune.

Avec ces précisions et ces développements, je vous invite donc à prendre acte de ce rapport et je remercie tous les intervenants pour leurs propos.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election judiciaire 2020-GC-132**Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

Rapport/message:	17.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2868</i>)
Préavis de la commission:	02.09.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2910</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 88; blancs: 3; nuls: 2; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Maryse Gapany Joye*, par 64 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Anne Denise Menoud (18) et Claire-Lise Pauli (1).

Election judiciaire 2020-GC-133**Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine**

Rapport/message:	17.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2868</i>)
Préavis de la commission:	02.09.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2910</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 96; blancs: 3; nuls: 2; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Hans Jungo*, par 46 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} et MM: Johan Dick (34), Philippe Morard (8), Laurent Oberhofer (2) et Chloé Mudry (1).

Election judiciaire 2020-GC-134**Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine**

Rapport/message:	17.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2868</i>)
Préavis de la commission:	02.09.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2910</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 81; blancs: 6; nuls: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M^{me} Nicole Madeleine Aeby*, par 47 voix.

A obtenu des voix M^{me} Mélanie Beeli-Ayer

Election judiciaire 2020-GC-135

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)

Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 95; blancs: 5; nuls: 1; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Sylvain Bertschy*, par 89 voix.

—

> La séance est levée à 11 h 57.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*